

CRAC n° 15 (2026-2027)

4<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation**

Mardi 29 septembre 2026

\*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....                                                                                                                                                                                        | 1  |
| <b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....                                                                                                                                                                                      | 1  |
| Examen de l'arriéré.....                                                                                                                                                                                                   | 1  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel.                                                                                                                                                                       |    |
| <b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....                                                                                                                                                                                       | 1  |
| Proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1)..... | 1  |
| Désignation d'un rapporteur.....                                                                                                                                                                                           | 1  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Maillen – M. Eddy Fontaine.                                                                                                                                                  |    |
| Exposé de Mme De Rodder, coauteure de la proposition de décret.....                                                                                                                                                        | 1  |
| Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder.                                                                                                                                                                 |    |
| Discussion générale.....                                                                                                                                                                                                   | 3  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Freddy Mockel – Mme Anne Laffut – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Dorothée De Rodder.                                                                |    |
| Examen des articles.....                                                                                                                                                                                                   | 14 |
| Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder.                                                                                                                                                                 |    |
| Votes.....                                                                                                                                                                                                                 | 14 |
| Confiance au président et au rapporteur.....                                                                                                                                                                               | 14 |
| Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2).....               | 15 |
| Discussion générale (Suite).....                                                                                                                                                                                           | 15 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – M. Eddy Fontaine – M. Vincent Maillen.                                                                                                                               |    |
| <b>REPRISE DE LA SÉANCE</b> .....                                                                                                                                                                                          | 17 |
| <b>PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)</b> .....                                                                                                                                                                               | 17 |
| Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2).....               | 17 |
| Discussion générale (Suite).....                                                                                                                                                                                           | 17 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Vincent Maillen – M. Julien Liradelfo – M. Freddy Mockel.                                                                                                   |    |
| Examen et vote des amendements.....                                                                                                                                                                                        | 20 |
| Vote sur l'ensemble.....                                                                                                                                                                                                   | 20 |
| Confiance au président et au rapporteur.....                                                                                                                                                                               | 20 |
| <b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....                                                                                                                                                                           | 20 |

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation proche de la saturation et le développement du LégiaPark ».....20

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Vincent Crampont à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les risques pour l'avenir du transport fluvial »..22

Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Crampont – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la disparition des boulangers en Wallonie ».....23

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le poids du secteur de l'intérim dans le dispositif Job Plus »..... 24

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le passage en première lecture de l'avant-projet de décret organisant la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) » ;

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la validation en première lecture de la réforme sur les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».....26

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Geneviève Lazaron – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

**REPRISE DE LA SÉANCE**.....29

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)**.....30

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les capacités d'accueil et de maintien en emploi des travailleurs les plus fragilisés ».....30

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la prolongation des cellules de reconversion dans les magasins Cora »..... 31

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le suivi des agréments des entreprises de titres-services » ;

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le danger d'une nouvelle augmentation du prix du titre-service ».....32

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Patricia Van Walle – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mobilité interrégionale et transfrontalière des chercheurs d'emploi ».....34

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mael à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la valorisation de l'emploi local et l'attractivité des zones frontalières grâce aux réformes du Gouvernement wallon ».....35

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mael – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la diminution des offres d'emploi pour les jeunes diplômés en Wallonie ».....36

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

## **REPRISE DE LA SÉANCE.....37**

## **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE).....37**

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le développement de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes wallons » ;

Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'initiative de WeStart et AKT visant à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ».....37

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazon – M. Vincent Maillen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le nouveau dispositif pour la formation des chauffeurs de poids lourds à Mornimont ».....38

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation des faillites dans le secteur de l'HORECA ».....39

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien aux entreprises à la suite de la hausse du prix de l'énergie ».....40

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la cession des parts régionales dans l'Hippodrome de Wallonie ».....41

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Éliane Tillieux.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des agences de développement local (ADL) ».....43

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....45**

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... | 45        |
| Interpellations et questions orales retirées.....                          | 45        |
| <b>LISTE DES INTERVENANTS.....</b>                                         | <b>46</b> |
| <b>ABRÉVIATIONS COURANTES.....</b>                                         | <b>47</b> |

# COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Éliane Tillieux, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Nous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission notre proposition de résolution visant à élaborer un plan canicule entreprise. C'est le document 665 N° 1.

**Mme la Présidente.** – Parfait. C'est noté.

*En conclusion, la Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de résolution visant à élaborer un Plan canicule-entreprises afin d'anticiper les périodes de canicule et de préparer l'adaptation des activités économiques, déposée par M. Mockel, Mmes Cremasco, Linard et M. Hazée (Doc. 665 (2026-2027) N° 1).*

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **Proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1)**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen** (MR). – Je propose Mme Bluge comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine** (PS). – Si c'est possible, je propose Mme De Rodder comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – Mme De Rodder est signataire de la proposition, ce ne sera pas possible.

**M. Eddy Fontaine** (PS). – Il n'y a pas de problème.

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, Mme Bluge est désignée en qualité de rapporteuse.

### *Exposé de Mme De Rodder, coauteure de la proposition de décret*

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – Nous voulons d'abord présenter cette proposition avec la modestie qui s'impose. Nous ne prétendons évidemment pas qu'en améliorant la visibilité des offres d'emploi, nous allons régler toutes les difficultés du monde du travail wallon. Nous ne prétendons pas davantage que la publication d'une offre au FOREm crée mécaniquement un emploi supplémentaire ou garantit qu'un poste sera pourvu.

Les causes du chômage et du niveau encore insuffisant du taux d'emploi en Wallonie sont multiples, nous le savons tous. Elles concernent la création d'emploi, la situation économique, la formation, les qualifications, la mobilité, l'accès aux services publics, l'accompagnement des chercheurs d'emploi, mais aussi la capacité à faire se rencontrer correctement les offres et les personnes qui cherchent un emploi.

Notre proposition intervient précisément sur ce dernier aspect. C'est une contribution concrète, ciblée et, nous le pensons, raisonnable, à un objectif que nous partageons tous : améliorer le taux d'emploi en Wallonie

et permettre à davantage de Wallonnes et de Wallons d'accéder à un emploi. Elle part d'une idée assez simple : lorsqu'une entreprise bénéficie du soutien financier de la Région wallonne, il nous paraît normal que les emplois qu'elle cherche à pourvoir soient au minimum visibles auprès du service public régional de l'emploi, le FOREm, à travers lui et auprès des chercheurs d'emploi qui l'accompagnent.

Cette question prend d'autant plus d'importance lorsque l'on regarde la situation actuelle du marché de l'emploi. En août 2026, la Wallonie compte 258 357 demandeurs d'emploi pour 37 570 offres visibles sur le site du FOREm. Cela représente une offre pour 6,9 demandeurs d'emploi. Autrement dit, il s'agit pratiquement d'une offre pour sept personnes. Deux ans plus tôt, le rapport était encore d'une offre pour 3,7 demandeurs d'emploi.

Le constat ne repose pas uniquement sur la photographie d'un mois. Si nous prenons les huit premiers mois de l'année 2026, le FOREm a recensé environ 308 000 opportunités d'emploi. Sur la même période en 2025, il en recense plus de 322 000 sur son site. Pour 2024, ce chiffre s'élevait à 447 000 opportunités entre janvier et août. En un an, donc, on observe 14 000 opportunités d'emploi en moins en un an, soit une diminution de 4,4 %. Sur deux ans, ce sont environ 139 000 opportunités d'emploi en moins, soit 30,9 %.

Dans ce même temps, selon Statbel, le taux d'emploi wallon est retombé à 67,6 % au deuxième trimestre 2026 et le taux de chômage atteint 8 %. Nous restons donc, à ce stade, très éloignés de l'objectif d'un taux d'emploi de 80 % affiché par le Gouvernement.

Face à cette situation, nous considérons qu'il faut agir sur tous les leviers. Notre proposition constructive en constitue un levier parmi tant d'autres. Elle vise à faire en sorte que davantage d'offres existantes soient connues, accessibles et mobilisables par le service public de l'emploi. Car il existe aujourd'hui un paradoxe : d'un côté, nous demandons de plus en plus aux chercheurs d'emploi d'être disponibles, de multiplier les démarches, de répondre aux sollicitations du FOREm, de démontrer leur collaboration et de rechercher activement les possibilités d'emploi. Cependant, d'un autre côté, nous n'exigeons pas systématiquement que des entreprises, qui bénéficient pourtant de moyens publics régionaux, rendent leurs offres d'emploi visibles auprès de ce même service public. Nous pensons que la responsabilité de l'amélioration du marché du travail doit être partagée. Les chercheurs d'emploi ont un rôle à jouer dans leur parcours ; c'est évident. Le FOREm doit assurer un accompagnement efficace ; c'est évident. Les pouvoirs publics doivent soutenir la création d'emplois et lever les obstacles à l'emploi ; c'est évident. Ce qui l'est moins, visiblement, c'est que les employeurs peuvent eux aussi contribuer à cet effort collectif, a fortiori

lorsqu'ils bénéficient directement d'un soutien financier de la collectivité.

Le principe que nous défendons donc – j'espère qu'il sera partagé par le groupe de la majorité – est celui de la réciprocité. La Région soutient les entreprises et, en contrepartie, les entreprises soutenues contribuent à rendre le marché de l'emploi plus transparent et plus accessible. Il faut être très clair sur la portée de notre texte : nous ne proposons absolument pas de créer un monopole du FOREm sur les offres d'emploi. Une entreprise pourra continuer à publier ses offres sur son propre site, sur des plateformes privées, auprès d'opérateurs spécialisés, sur les réseaux sociaux ou par n'importe quel autre canal qu'elle estime utile. Nous n'imposons pas davantage à l'employeur d'engager un candidat présenté par le FOREm. Nous ne modifions pas sa liberté de recrutement. Nous lui demandons simplement, lorsqu'elle bénéficie de certains soutiens publics régionaux, de rendre également ses offres accessibles auprès du FOREm.

Il s'agit donc d'une obligation limitée et proportionnée au soutien public reçu. Notre proposition cible concrètement plusieurs catégories d'employeurs : les employeurs bénéficiant de certains soutiens de l'AWEx ; les entreprises de titres-services ; les grandes entreprises bénéficiant d'incitants régionaux ; les entreprises d'économie sociale ; les entreprises d'insertion. Nous avons également déposé un amendement. Celui-ci entend affirmer la volonté de conditionner l'octroi des aides régionales du dispositif Job Plus à la diffusion des offres d'emploi des entreprises bénéficiaires de ces aides sur le site du FOREm.

Il reprend un principe que le Gouvernement avait lui-même prévu dans la première version de sa réforme Job Plus, et nous regrettons qu'elle ait disparu. Dans le texte adopté en première lecture, l'une des conditions prévues pour bénéficier de l'incitant Job Plus était en effet la diffusion des offres d'emploi sur le site du FOREm ; le ministre y avait pensé. Dès lors que la Région mobilise des moyens publics pour soutenir un recrutement, il paraît cohérent que l'offre d'emploi concernée soit rendue visible auprès du service public régional de l'emploi et, à travers lui, auprès du plus grand nombre de chercheurs d'emploi. Pourtant, entre la première version du projet et le texte finalement adopté, cette obligation a disparu. Avec cet amendement, nous proposons tout simplement de rétablir ce principe initialement prévu : lorsqu'une entreprise bénéficie de Job Plus, elle diffuse également ses offres d'emploi auprès du FOREm.

Dans notre proposition de décret, nous prévoyons également que le Gouvernement puisse, après avis du comité de gestion du FOREm, étendre cette obligation à d'autres catégories d'employeurs. Nous pensons que ce mécanisme permettra au dispositif d'évoluer en fonction de l'expérience acquise et des réalités du marché du

travail. Cette proposition poursuit aussi un deuxième objectif qui nous paraît important : améliorer notre connaissance du marché de l'emploi wallon.

Aujourd'hui, lorsque nous débattons du nombre d'emplois disponibles, nous devons toujours garder à l'esprit que le FOREm ne dispose pas nécessairement d'une vision exhaustive des offres réellement disponibles en Wallonie. Or, pour mener une politique de l'emploi efficace, nous pensons qu'il faut connaître le plus précisément possible les besoins des entreprises, quels métiers recrutent, dans quels secteurs, sur quels territoires, avec quelles qualifications et pour quels types de contrats. Une meilleure centralisation des offres auprès du FOREm peut donc également contribuer à mieux objectiver ses besoins et, à terme, à mieux orienter l'accompagnement et la formation. Certaines modalités pourront être discutées et précisées. Nous sommes tout à fait disposés à avoir ce débat avec vous.

Toutefois, ces questions de mise en œuvre ne doivent pas nous faire perdre de vue le principe qui fonde cette proposition : lorsque de l'argent public régional soutient une entreprise, il ne nous paraît pas excessif de lui demander que les emplois qu'elle propose soient également visibles auprès du service public régional de l'emploi. À l'heure où les offres visibles se raréfient et où, statistiquement, près de sept demandeurs d'emploi se présentent pour une offre disponible au FOREm, tandis que notre taux d'emploi reste très éloigné de l'objectif annoncé par le Gouvernement – que nous partageons –, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser de côté des opportunités d'emploi simplement parce qu'elles ne sont pas suffisamment visibles.

Encore une fois, cette proposition ne réglera pas tout, mais elle est constructive. Elle cherche à améliorer le dispositif et la connaissance du marché. Elle ne remplacera ni une véritable politique de création d'emplois, ni un accompagnement de qualité, ni la formation, ni les politiques permettant de lever les freins à l'emploi, mais elle permettra, nous en sommes certains, d'améliorer le taux d'emploi.

Cela suppose aussi une accumulation de mesures concrètes, cohérentes et pragmatiques. Faire en sorte que les offres des entreprises soutenues par la Région soient accessibles aux chercheurs d'emploi accompagnés par le FOREm en est une. C'est une mesure simple de transparence, de réciprocité et de bonne utilisation des moyens publics. C'est dans cet esprit que nous avons déposé cette proposition et que nous invitons la Commission à la soutenir.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je remercie le groupe PS pour le dépôt de ce texte, qui traite d'un sujet important. Nous comprenons la volonté exprimée par le groupe socialiste et partageons plusieurs des objectifs qui sous-tendent cette proposition de décret. Il s'agit notamment d'améliorer la visibilité des offres d'emploi accessibles aux chercheurs d'emploi en Wallonie et de renforcer le rôle du FOREm comme acteur central du marché du travail wallon en consolidant sa mission de collecte, de diffusion et de mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi.

Nous rejoignons le PS sur l'idée qu'un rôle central du FOREm pourrait permettre de mieux objectiver la situation du marché de l'emploi wallon, notamment en ce qui concerne le volume et la nature des offres disponibles. L'enquête BMO – besoin de main-d'œuvre – allait d'ailleurs déjà dans ce sens et présentait l'avantage d'avoir une approche prospective. En effet, c'est un point important : il existe toujours un décalage entre la publication d'une offre d'emploi et la disparition effective du besoin de recrutement. L'objectivation de la situation serait donc ici davantage a posteriori qu'a priori.

Une piste pourrait être d'affiner l'enquête BMO afin de mieux anticiper les besoins du marché du travail, mais également de développer des partenariats avec les sites regroupant un nombre important d'offres d'emploi en Wallonie, avec des organismes spécialisés dans le suivi statistique des offres d'emploi, ainsi qu'avec les organisations patronales.

Nous sommes également favorables à l'idée que le recours aux services du FOREm ne soit pas exclusif. Les employeurs concernés doivent pouvoir continuer à utiliser d'autres canaux de recrutement ou à être accompagnés par d'autres acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Ce sont des orientations que Les Engagés partagent.

En revanche, nous sommes plus réservés sur la méthode proposée, qui consiste à rendre obligatoire la publication des offres sur les plateformes du FOREm. Une question qui nous paraît essentielle concerne le contrôle de cette obligation : comment vérifier que les entreprises publient effectivement l'ensemble de leurs offres sur le site du FOREm, et pas seulement une partie ? Quels moyens seront mobilisés pour assurer ce suivi ?

En effet, aujourd'hui, une entreprise peut publier son offre sur le site du FOREm, mais elle peut aussi la publier sur le site d'un intermédiaire de recrutement entre l'offre et la demande, d'une société d'outplacement, et cetera. Il y a des tas de sites. Elle peut même la publier sur son propre site, sur sa page Facebook ou sur sa page LinkedIn. Comment allez-vous mettre en place un système qui permettrait que le FOREm aille vérifier que telle entreprise recrute

quelqu'un sur sa page LinkedIn sans l'avoir publié sur le site du FOREm ?

Par ailleurs, le FOREm fait déjà face à des difficultés, notamment en matière de ressources de première ligne. Lui confier une nouvelle mission de contrôle risque d'accentuer cette fragilité plutôt que de la résorber. En effet, votre proposition consisterait à ajouter une lourdeur administrative supplémentaire, aussi bien pour le FOREm que pour les entreprises, qui ont d'autres choses à faire, surtout si elles estiment que le site du FOREm n'est pas le bon canal pour trouver les profils qu'elles cherchent. Les entreprises cherchent parfois des chercheurs très spécialisés dans un domaine ou des ingénieurs qui sont déjà presque d'office à la concurrence et qu'elles ont envie de capter. Pourquoi passer par le site du FOREm alors qu'elles savent très bien qu'elles ont 99 % de chance de trouver ce qu'elles cherchent chez la concurrence, via leur page LinkedIn ? Pour nous, le site du FOREm est une option, mais ne peut pas être obligatoire si ce n'est pas pertinent. Comme je viens de le dire, cela représente une lourdeur administrative du côté du FOREm, mais aussi du côté des entreprises, qui en subissent déjà assez.

Selon nous, cette proposition tend à éluder une question de fond : pourquoi les entreprises wallonnes recourent-elles encore si peu aux services du FOREm ? En effet, on évoque régulièrement le fait qu'à peine une offre d'emploi sur deux transiterait par le FOREm. C'est un constat qui doit nous interpeller. OR, le FOREm affirme régulièrement que son enquête de satisfaction annuelle indique un excellent taux de satisfaction parmi ses clients – 90 %, par exemple. Certes, mais quand on n'interroge que ses clients, forcément, en général, on a une bonne évaluation. Dans une ancienne vie, j'ai demandé plusieurs fois à ce que l'évaluation soit plus générale que d'interroger ses propres clients. On devrait interroger toutes les entreprises de Wallonie pour essayer de comprendre, pas dans une approche négative, mais dans une approche constructive, pourquoi de nombreuses entreprises recrutent sans passer par le FOREm. Cela permettrait au FOREm d'essayer de comprendre pourquoi un certain nombre d'entreprises ne passent pas ou plus par son site pour le recrutement. À ma connaissance, une telle enquête n'a pas encore eu lieu, sauf un peu via l'enquête BMO – c'est une première étape importante.

Notre responsabilité est avant tout de poursuivre la réforme du FOREm afin qu'il devienne un service plus performant, plus lisible et plus attractif, tant pour les chercheurs d'emploi que pour les employeurs. C'est en renforçant la qualité de son service et la confiance qu'il inspire que nous encouragerons naturellement davantage d'entreprises à y publier leurs offres, plutôt qu'en créant une obligation supplémentaire dont l'application et le contrôle soulèvent encore de nombreuses questions.

Je voudrais terminer par un point important par rapport à la notion que vous avez évoquée concernant les entreprises qui bénéficient déjà d'un soutien financier de la Région wallonne. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit ; vous n'avez pas dit qu'elles devraient publier leurs offres sur le site du FOREm parce qu'elles bénéficient par ailleurs d'un soutien financier de la Région wallonne dans une autre matière. Je ne voudrais pas que l'on en arrive un jour à des velléités dans ce sens, comme cela est déjà arrivé, en disant que si une entreprise reçoit des aides de l'AWEx, par exemple, elle doit contribuer à la création d'emplois et publier ses offres. Vous ne l'avez pas dit, mais je tiens à baliser cet élément, parce qu'il y a déjà eu des velléités à ce sujet durant de précédentes législatures. Ne lions pas automatiquement une obligation de créer de l'emploi au fait de recevoir des aides, que ce soit des aides à l'investissement ou à l'exportation.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Chers collègues, je remercie les collègues du PS pour ce texte qui permettra de faire le lien avec le texte suivant, porté par Ecolo, sur le cadastre des aides aux entreprises. Ce sont en effet, en un sens, deux textes complémentaires qui reposent sur une même approche : en l'occurrence, l'idée que l'octroi d'aides publiques doit aller de pair avec la transparence, mais également avec une forme de réciprocité. Il est tout de même incroyable que nous n'ayons pas une vue claire et précise de l'argent public qui va aux entreprises dans un contexte de conclave budgétaire. De la part d'un Gouvernement qui dit être attaché à la transparence, on peut s'en étonner. Nous y reviendrons.

Nous soutenons le texte ici présenté, car il relève finalement du bon sens. Une entreprise qui reçoit de l'argent public doit, d'une certaine manière, jouer le jeu. Publier une offre sur le site du FOREm n'est pas une charge de travail monumentale ; c'est un minimum. Ce texte apporte de la cohérence. Jusqu'ici, la Wallonie soutient d'un côté les entreprises et de l'autre le service public de l'emploi sans jamais relier les deux. Ce texte créera enfin un pont. Chaque euro public investi dans une entreprise devient indirectement 1 euro investi dans la visibilité de l'emploi wallon. Rappelons que beaucoup de services publics jouent déjà le jeu. Ainsi, l'ensemble des offres du SPW sont publiées sur le site du FOREm. Il est temps que ce soit aussi le cas pour les entreprises aidées.

Les demandeurs d'emploi doivent aujourd'hui jongler entre de nombreux sites d'offres de job. Tout le monde gagnerait à ce qu'il y ait un site de référence qui centralise une bonne partie des propositions. La majorité sera peut-être tentée de parler de charge administrative. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une situation *win-win*. Au plus le site du FOREm est alimenté, au plus il est fréquenté, au plus les entreprises bénéficient d'une

visibilité de leurs offres, ce qui augmente leurs chances de trouver le bon profil. Certaines peinent à recruter dans certains secteurs et les causes sont multiples, mais centraliser les offres sur un seul site de référence est une vraie opportunité. On augmente mécaniquement les chances de rencontre entre poste vacant et demandeur d'emploi. Le texte laisse toute la liberté puisque les entreprises peuvent continuer à recourir à tous les canaux qu'elles souhaitent. J'insiste un peu là-dessus, même si cela semble évident, parce que c'est important.

Je souhaiterais évoquer la fameuse aide Job Plus opérationnelle depuis cet été. La première version de la réforme prévoyait justement que l'aide soit conditionnée à l'inscription des offres sur le site du FOREm. En introduction du texte, on vient de l'évoquer. Or, le Gouvernement ne l'a pas retenu. Aujourd'hui, les premiers chiffres semblent confirmer que Job Plus revient à un sponsoring indirect des agences d'interim : 60 % des aides octroyées en juillet et août leur sont imparties. Concrètement, c'est l'agence qui touche le subside et non pas l'entreprise qui accueille le travailleur ; laquelle n'en est, bien souvent, même pas informée, alors qu'elle paie l'agence pour le service de placement. Quelque part, c'est davantage de l'« Intérim Plus » que du Job Plus.

Alors que le Gouvernement répète qu'il faut faire des économies, il crée un effet d'aubaine avec des aides ainsi mal ciblées. L'argent public doit produire un retour objectivable en matière d'emploi et ne pas profiter à l'intermédiaire qui capte l'aide. Ce texte s'inscrit dans cette philosophie. Une erreur a été corrigée via un amendement. Le texte ne concernait pas les entreprises qui bénéficiaient de Job Plus, mais, avec l'amendement, c'est le cas. Il nous semblait opportun et important de le faire. On y a ainsi remédié.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut (MR).** – Chers collègues, l'intention de cette proposition est louable, car elle porte sur un sujet particulièrement important : celui de l'emploi et de la rencontre entre les besoins des entreprises et les chercheurs d'emploi. Nous partageons donc pleinement l'objectif poursuivi. Nous divergeons toutefois davantage sur la méthode proposée pour y parvenir.

Un point positif est que les auteurs reconnaissent qu'il y a bien plus d'emplois disponibles que cette fameuse proportion d'une offre pour sept chercheurs d'emploi. C'est donc clair aujourd'hui pour tout le monde : les offres du FOREm ne représentent pas l'ensemble des emplois disponibles en Wallonie. Je me réjouis que nous puissions au moins nous accorder sur ce constat.

Là où nous divergeons, c'est sur la réponse à apporter, sur la méthode. Votre proposition consiste à répondre à ce constat par une nouvelle obligation

imposée aux entreprises. C'est précisément là que le dispositif pose de nombreuses difficultés.

La première difficulté, c'est la liberté de recrutement des entreprises. Une entreprise doit rester libre de choisir les canaux de recrutement qui correspondent le mieux à ses besoins. Elle peut choisir le FOREm, mais lui imposer d'y publier systématiquement ses offres, c'est ajouter une contrainte administrative supplémentaire. Or, c'est ce que nous cherchons aujourd'hui à réduire. Cette contrainte pèsera particulièrement sur les petites structures qui ne disposent pas toujours d'un service de ressources humaines pour gérer toutes ces formalités. C'est d'ailleurs l'une des premières demandes que nous adressent les entreprises : simplifier les démarches administratives. Les aides régionales sont là pour soutenir l'investissement, l'innovation et l'emploi. Si nous ajoutons sans cesse de nouvelles conditions et de nouvelles formalités, certaines entreprises pourraient tout simplement renoncer à demander ces aides. Au bout du compte, cela peut aussi signifier moins d'investissements et moins de recrutements.

La deuxième difficulté est que cette proposition va à contre-courant de la logique que nous souhaitons mettre en place avec la réforme du FOREm. L'objectif est d'amener davantage d'entreprises vers le FOREm par la qualité du service rendu : un accompagnement plus personnalisé et plus rapide, un meilleur *matching* entre les compétences des candidats et les besoins des entreprises, une présélection plus efficace. C'est cette logique qu'il faut poursuivre : rendre le FOREm suffisamment attractif et efficace pour que les entreprises aient envie d'y déposer leurs offres plutôt que de les y contraindre, d'autant que le dépôt d'une offre sur le site du FOREm est déjà gratuit aujourd'hui et relativement simple. Il faut donc encourager cette utilisation. Une logique de partenariat sera toujours préférable à une logique de contrainte.

La troisième difficulté est que le FOREm n'est pas nécessairement le canal le plus efficace pour tous les recrutements. Pour certains métiers très spécialisés, notamment dans l'IT ou l'ingénierie, les entreprises passent davantage par des réseaux professionnels ou des canaux spécialisés. Obliger ces entreprises à publier également au FOREm ne signifie pas qu'elles trouveront plus facilement le profil recherché. Surtout, publier une offre ne garantit pas un recrutement plus efficace ou plus équitable. Une entreprise peut très bien publier une annonce uniquement pour satisfaire à l'obligation, tout en continuant à recruter par les canaux qu'elle utilisait auparavant. On aura donc créé une formalité supplémentaire, sans bénéfice réel pour le chercheur d'emploi.

Il est également utile de rappeler que les aides à l'investissement sont déjà aujourd'hui assorties de conditions strictes. L'accès aux primes est déjà évalué sur trois volets : économie, environnement et emploi.

L'entreprise doit notamment prendre des engagements en matière de maintien et de création d'emplois, avec des exigences qui varient en fonction de sa taille. Avec Job Plus, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, l'entreprise doit engager une personne éloignée du marché du travail pendant au moins trois mois et au minimum à mi-temps. Dans ce dispositif, le FOREm est déjà l'interlocuteur unique de l'entreprise, il peut donc lui proposer des candidats ou l'encourager directement à publier son offre sur son site. Nous avons déjà les outils permettant de créer ce lien avec le FOREm, utilisons-les et renforçons-les plutôt que de créer une nouvelle obligation générale.

Un autre argument avancé dans ce texte est que cette obligation permettrait de mieux objectiver la situation du marché de l'emploi, mais ce travail statistique existe déjà. Statbel publie chaque trimestre le nombre de postes vacants dans les entreprises belges, avec des données ventilées par région, par secteur, par taille d'entreprise et par type de contrat. Ces statistiques prennent en compte les recherches actives de candidats, pas uniquement les offres formellement publiées. Surtout, même si toutes les entreprises bénéficiant d'un subside publiaient leurs offres sur le FOREm, nous n'aurions toujours pas une photographie complète du marché de l'emploi wallon. Toutes les entreprises ne sont pas visées par cette proposition et il resterait les recrutements réalisés par l'intermédiaire des agences d'interim ou d'autres intermédiaires.

Enfin, le texte pose plusieurs problèmes juridiques très concrets.

D'abord, les auteurs veulent insérer cette nouvelle obligation à l'article 10 du décret du 11 mars 2004. Or, cet article concerne les conditions préalables d'admissibilité à une aide. Par exemple, être en règle sur le plan fiscal ou social. Ici, on introduit au contraire une obligation qui doit être respectée dans le temps. Nous considérons donc que le véhicule juridique choisi paraît inadapté et brouille la distinction entre les conditions d'octroi et les conditions de maintien de l'aide.

Ensuite, le régime prévoit déjà de nombreuses obligations : maintien et destination des investissements pendant cinq ans, information préalable du conseil d'entreprise et j'en passe. Ajouter une nouvelle condition décrétable alourdit encore le dispositif.

Un autre problème est que l'obligation n'est pas limitée aux emplois directement liés à l'investissement qui bénéficient de l'aide. En l'état du texte, tous les recrutements de l'entreprise pourraient donc être concernés : le remplacement d'un départ à la retraite, une mobilité interne ou encore le recrutement d'un profil hautement qualifié pour lequel le FOREm n'est pas nécessairement le canal naturel.

J'ai encore quelques arguments, mais je vais m'arrêter là, je réinterviendrai après.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci aux différents intervenants par rapport à une proposition qui peut être légitime, mais vous comprendrez pourquoi je ne la partage pas. Je peux me référer aux arguments évoqués par Mme Laffut et M. de Wasseige.

Le premier élément est – M. de Wasseige a posé la question – : pourquoi toutes les entreprises ne recourent-elles pas au FOREm pour publier leurs offres d'emploi ? On ne va pas refaire l'historique, mais on sait que les relations entre le FOREm et les entreprises ont pu être difficiles. Elles sont meilleures aujourd'hui, soyons très clairs. L'étude statistique BMO, besoin de main-d'œuvre, en est la preuve. C'est une initiative que j'ai lancée avec le FOREm, avec les entreprises – dont acte – et l'Union des classes moyennes. Ce n'est pas qu'un épiphénomène, il y a une volonté de travailler davantage ensemble.

Le FOREm doit convaincre ; on ne doit pas passer par la contrainte et par l'obligation. C'est le rôle du FOREm aujourd'hui de répondre aux besoins de souplesse, d'agilité, de rapidité des entreprises – c'est ce qui importe – et d'adéquation des profils présentés. Il est évident qu'une entreprise préfère avoir un travail du FOREm où l'on a six ou sept candidatures pour une offre plutôt que d'en avoir, comme par le passé, 52 qui ne correspondent pas nécessairement au profil. C'est un élément important et cela va mieux.

Je ne voudrais pas non plus, à travers une proposition, anticiper un travail qui est fait aujourd'hui. Il y a un plan d'entreprise du FOREm qui est ambitieux, qui a été approuvé par le comité de gestion. Ce plan contient des engagements concrets sur le point évoqué : la refonte du portail employeur, et la formation et l'implication des conseillers entreprises. Substituer une obligation légale à un plan d'amélioration validé par les interlocuteurs sociaux revient déjà presque à acter son échec avant même de l'avoir mis en œuvre.

La relation entre les employeurs et le FOREm, y compris la diffusion des offres et le retour d'information, est traitée aujourd'hui dans le cadre de la réforme Parcours vers l'emploi, actuellement en concertation au CESE Wallonie et au comité de gestion du FOREm. Je pense qu'une proposition de décret parlementaire ajoute ici une obligation unilatérale à ce travail, à cet édifice, sans arbitrage d'ensemble et sans examen de sa combinaison avec les obligations qui sont déjà prévues.

Le deuxième élément – cela a été abordé par Mme Laffut, je ne vais pas y revenir – est une obligation uniforme qui ignore la diversité des employeurs. En termes d'égalité de traitement, il y a une obligation

identique pour des réalités incomparables et une obligation formellement identique produit ici un traitement matériellement inégal.

Cela a été abordé par M. de Wasseige et Mme Laffut, la charge administrative supplémentaire, que ce soit pour les entreprises, que ce soit pour le FOREm, c'est complètement à contre-courant de l'agenda du Gouvernement : nous sommes pour une simplification administrative.

Je vais vous donner un cas très concret que l'on a rencontré, il y a deux semaines d'ici. Une grande entreprise de la construction, qui engage plusieurs dizaines de personnes sur l'année, a dit : « Je suis volontaire pour tester le jour où l'entreprise pourra directement transmettre ses offres d'emploi vers la plateforme du FOREm depuis le logiciel de gestion de l'entreprise. » Il y a de grandes entreprises qui ont un logiciel de gestion des RH.

Aujourd'hui, il n'existe pas de système performant en termes d'interface de programmation d'applications. Va-t-on donc obliger une entreprise à encoder manuellement les offres d'emploi parce que le FOREm n'est pas encore – j'espère que l'on y arrivera – en mesure de proposer une solution simple et adaptée à la réalité RH de nos entreprises wallonnes ? Poser la question, c'est y répondre. Voilà donc les arguments. La proposition peut être légitime, mais on ne souhaite pas la faire.

Est-ce que, en tant que ministre, je plaide systématiquement auprès des entreprises pour plus de concertation, plus de synergie et de collaboration avec le FOREm ? Concernant le parcours du chercheur d'emploi, on demande aux entreprises de faire un retour aux conseillers des formations du FOREm ou des différents opérateurs. Par exemple, si un emploi correspondait au profil du chercheur d'emploi et que celui-ci ne l'a pas obtenu, pourquoi ? On n'oblige pas les entreprises, mais on le leur demande en mettant en avant que cela nous aiderait. Cela ne passe pas par une obligation ou par la contrainte, mais plutôt par une volonté de s'impliquer.

En ce qui concerne Job Plus, je répondrai aux questions tantôt. Monsieur Mockel, je suis un peu surpris : vous parlez de sponsoring Job Plus, vous montrez votre mépris pour l'intérim et les intérimaires. Une étude très récente démontre encore que le dispositif de l'intérim constitue un vrai tremplin pour l'emploi, avec des résultats et une mise à l'emploi de façon durable. Je ne fuis pas le débat tournant autour de Job Plus ; on monitorera la question par rapport à l'intérim. Néanmoins, je trouve que c'est un peu fort de mépriser ainsi le dispositif de l'intérim, et donc tous les intérimaires qui travaillent.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je vais commencer par ce qui est positif, mais ce sera bref. On partage tous le même objectif. C'est déjà une bonne chose, mais je ne peux pas entendre les arguments qui sont développés ici pour barrer cette proposition. Je vais m'expliquer.

Monsieur le Ministre, il est intéressant – cela reste toujours dans les points positifs – que vous souhaitiez développer une plateforme qui pourrait faciliter l'accès aux entreprises qui déposeraient demain des offres d'emploi. C'est un véhicule dont on a déjà parlé et qui est très intéressant.

Votre volonté d'aller plus loin dans les causes directes est intéressante aussi. Par exemple, si une entreprise ne recrute pas quelqu'un qui avait le bon CV, il s'agirait de savoir comment on peut mieux l'accompagner, et cetera. On en a déjà parlé aussi et c'est vraiment une idée intéressante.

Ce qui me chagrine beaucoup, c'est que nous sommes bien conscients, Monsieur de Wasseige, Madame Laffut, que les ingénieurs et les gens qui travaillent dans l'IT ne sont pas la cible des aides régionales directes. Ce n'est pas la grosse partie des gens aidés par la Région wallonne ; on ne parle donc pas d'eux ici. Ce ne sont pas les aides-ménagères qui recherchent de l'emploi qui sont sur LinkedIn. Non, ce n'est pas de cela que l'on parle. On parle de toutes celles et ceux qui empruntent comme chemin le FOREm, car cela représente quelque chose. J'imagine que, dans l'inconscient collectif, pour bon nombre de travailleurs, le FOREm reste le chemin le plus direct vers un emploi – en tout cas, pour ceux qui sont plus éloignés des réseaux plus élitistes ou de certains emplois. Le FOREm reste le partenaire privilégié pour ces gens.

Là où je ne vous suis pas du tout, c'est quand on dit que l'entreprise reste maître de ce qu'elle fait et qu'elle a la possibilité d'utiliser tous les canaux qu'elle souhaite. Toutefois, à partir du moment où il y a une aide publique, n'est-il pas possible qu'elle montre de la bonne volonté en se mettant dans la boucle le FOREm afin que celui-ci puisse recenser ces aides et ces offres d'emploi ? Cela ne me semble pas inimaginable. Si vous avez des deniers publics, alors vous jouez le jeu.

Monsieur de Wasseige, sur ce motif du contrôle, excusez-moi, mais nous sommes tous censés respecter le Code de la route parce qu'il existe une règle. Sommes-nous pour autant tous contrôlés ? Non. Je crois qu'il n'est pas complètement fou de demander aux entreprises un *win-win*, un partenariat, qui leur permet de rendre ce qui a été donné et de contribuer à la force du service public du FOREm.

Là où j'espère me tromper, c'est que, dans ma vision des choses, vous contribuez encore une fois à affaiblir le service public parce que vous ne voulez pas contraindre

les entreprises à uniquement passer par le FOREm quand elles ont une aide financière et d'avoir ce *return* d'envoyer les offres. D'ailleurs, Monsieur le Ministre, je vous poserai une question plus tard qui m'est venue maintenant. Je n'ai pas les chiffres des entreprises qui passent déjà par le FOREm, mais j'imagine qu'elles sont nombreuses et qu'il y a pas mal d'entreprises qui le font. Il m'intéresserait de connaître le ratio de celles qui bénéficient d'aides et qui ne le font pas. Peut-être que la marche à atteindre n'est pas très loin et des entreprises le font déjà. Dès lors, on peut contribuer à les encourager.

Il est question des entreprises qui bénéficient des aides et donc de l'économie sociale. Je suis bien consciente que des niches plus spécifiques avec des emplois plus spécifiques peuvent échapper à la masse d'emplois gérée par le FOREm et dont l'objet principal est sans doute de remettre à l'emploi les personnes les plus éloignées.

Bref, j'ai le sentiment que tout était bon dans vos arguments, qui ne sont pas des arguments de poids, pour refuser ce qui est demandé. Le vrai problème, c'est que vous n'osez pas aller jusqu'au fond des choses. Le ministre lui-même l'avait déjà prévu en première lecture. Le ministre lui-même y a pensé et l'a retiré. Vous parlez de la légitimation de cette idée, mais celle-ci n'est pas si mauvaise. Le vrai problème, c'est que l'on ne voudrait surtout pas demander une contrepartie aux entreprises et de jouer le jeu, alors qu'elles bénéficient des aides publiques. C'est dommage parce que cela aurait pu être une bonne manière d'agir.

Quant à la méthode, Madame Laffut, vous parlez de tout un tas d'obligations et de contraintes. Néanmoins, il me semble que les choses pouvaient se faire assez facilement. Je me demande encore en quoi il est si difficile, quand on recrute dans une entreprise, de faire passer le message au FOREm. Vous parlez de toute une série d'arguments que vous allez développer après mon intervention, et je les attends. Cependant, nous pourrions revoir le texte ensemble si vous avez une autre méthode moins directe pour y arriver. L'idée du ministre de cette plateforme informatique m'intéresse parce que c'est une bonne idée au niveau la simplification. Si c'est quelque chose qui est plus facile d'accès, pourquoi pas ?

Toutefois, comprenez bien, Monsieur de Wasseige – j'imagine que l'on peut être d'accord avec cela – qu'à un moment donné, quand il y a une aide publique, la contrepartie de publier ces offres sur le premier véhicule porteur d'offres d'emplois publics et le FOREm, franchement, cela ne me semble pas complètement hallucinant ni être une idée complètement hors sol.

Ainsi, j'aimerais que vous puissiez reconsidérer les choses, parce que cette proposition est constructive. On s'est battu sur pas mal de choses, mais, très honnêtement, je trouve que le texte va dans le bon sens.

D'ailleurs, vous le dites – parfois timidement et à demi-mot, mais vous le dites quand même – et je le salue.

Si c'est sur la méthode que cela coince, mais que le ministre compte venir avec quelque chose de plus simple, comme une nouvelle plateforme, et que l'objectif est rencontré, pourquoi pas ? Je suis tout à fait ouverte à travailler avec vous à l'amélioration de ce texte, mais les arguments qui sont défendus pour renvoyer ce texte à la poubelle n'ont pas réussi à me convaincre. Voilà ce que j'avais à vous dire pour le moment.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – D'abord, je veux revenir sur l'intervention du collègue d'Ecolo qui dit qu'il y a un Gouvernement qui veut la transparence et qui ne l'applique pas. Les arguments que nous avons donnés portent sur le système : comme je l'ai dit dans mon intervention, il y a pas mal d'éléments positifs dans la proposition, mais, aujourd'hui, on n'est pas en mesure de le faire. Ce n'est pas par volonté de vouloir cacher des choses que nous sommes en train de refuser cette proposition. Ce n'est pas une question de transparence, mais une question de pragmatisme. J'insiste sur ce point. Je ne voudrais pas que l'on mélange pragmatisme et absence de transparence.

Par rapport à ce que Mme De Rodder vient de dire concernant les arguments inaudibles, je vais reprendre un argument que l'on appelle un argument par l'absurde. On va considérer que, normalement, un patron d'entreprise n'est pas complètement idiot, qu'il a un peu de jugeote et qu'il va toujours chercher la façon d'être lui-même meilleur ainsi que son entreprise, et cetera. Aujourd'hui, si le FOREm avait vraiment, dans la qualité des réponses qu'il donne à une offre d'emploi, une efficacité qui montre que le coût et le temps qu'il passera à mettre ces offres sur le site du FOREm sont rentables, parce que cela lui permet de trouver des offres positives, il le fera.

Le patron d'entreprise n'est pas idiot, il le fera. S'il voit qu'il y a un retour sur investissement, le temps de les encoder, il se dira : « C'est génial, je reçois chaque fois de bonnes offres ». S'il ne le fait pas aujourd'hui, c'est peut-être parce qu'il y a un problème. Le problème, le ministre l'a rappelé tout à l'heure, c'est que l'on est dans un processus où l'on est en train d'améliorer la qualité d'un élément central, à savoir celle du *matching*.

Aujourd'hui, des tas d'entreprises nous disent encore, quand on va les rencontrer sur le terrain : « Je publie une offre sur le site du FOREm, mais, malheureusement, les candidatures que je reçois sont trop souvent éloignées, en termes de compétences – savoir-être et savoir-faire –, de ce que j'ai demandé ». Un des objectifs de la réforme qui est en train de se

mettre en place est qu'un jour le *matching* soit bien mieux qualifié, de telle façon que les CV que l'entreprise recevra quand elle dépose une offre sur le site du FOREm puissent correspondre à ce qu'elles cherchent. C'est en cela que je trouve que votre proposition a du bon.

Cependant, il est encore trop tôt pour y arriver. Il faut aussi garder à l'esprit l'idée que cela devrait devenir pour nous quelque chose qui soit naturel et pas nécessairement obligatoire. Je reviendrai après sur la notion d'aide publique.

Sur le contrôle, vous avez dit oui, mais c'est de fait impossible à contrôler, et cetera. Quelque part, je pense que, actuellement, si l'on voulait contraindre, on affaiblirait le système. On l'affaiblirait parce que, comme je l'ai souligné, le FOREm n'est pas armé aujourd'hui par rapport à sa trajectoire à avoir cette charge complémentaire. Il a une *roadmap*, il a un plan d'entreprise qui n'intègre pas aujourd'hui, dans les moyens que l'on a, le fait de faire ce contrôle pour aller vérifier si une entreprise, qui a publié une offre ailleurs, ne l'a pas publiée sur le site du FOREm. On va affaiblir le FOREm, il va moins s'occuper de *matching* et d'autre chose parce qu'il s'occuperait de cela. De plus, on affaiblit aussi l'entreprise si on lui impose un travail dont elle estime qu'il n'a pas un retour sur investissement.

M. le Ministre a ouvert une des portes qui permettrait que ce soit facilité en parlant de la liaison qu'il pourrait y avoir entre le système de gestion des ressources humaines de l'entreprise et le site du FOREm, qui fait que, une fois que l'entreprise a encodé dans son propre système son offre et qu'elle va la publier sur LinkedIn ou sur le site d'un prestataire privé, elle puisse l'envoyer directement vers le FOREm. On y arrivera probablement un jour. Toutefois, je voudrais rappeler, et j'insiste sur ce point, qu'aujourd'hui cette liaison automatique entre l'ERP dont M. le Ministre parle et le FOREm présuppose que toutes les entreprises aient un ERP. Or, malheureusement, ce n'est même pas encore le cas dans des tas d'entreprises.

Je rappelle une fois de plus la configuration de notre tissu économique en Wallonie : 97 % des entreprises sont de moins de 10 personnes. Croyez-vous que ces 97 % d'entreprises de moins de 10 personnes ont toutes un ERP ? La réponse est non. Dans beaucoup d'entreprises, il n'y a pas encore un système automatique ou un système qui permet d'encoder les offres. C'est fait dans un fichier Word, sur une feuille de papier, et cetera, par un entrepreneur qui est seul à la tête de son entreprise, qui a le nez dans le guidon, surtout par la surcharge administrative qu'il a.

Je caricature souvent, mais un des ERP principaux en Wallonie est encore le tableau Excel, quand celui-ci existe. Comment voulez-vous qu'une entreprise un jour ait un connecteur, ce qui serait le rêve, avec le site du

FOREm ? J'insiste sur d'abord le *matching*, puis la simplification.

Je termine par rapport à la notion d'aide publique. Vous voulez lier les deux, je suis d'accord, peut-être un jour, mais le jour où la contrepartie sera complètement efficace avec un service parfait, à la fois vers le FOREm pour encoder mon offre sans surcharge de travail et, d'autre part, c'est surtout le plus important, dans les offres que je reçois et la qualité de celles-ci.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Je voulais revenir sur les propos que M. le Ministre Jeholet m'a attribués et que je n'ai pas dits. Je n'ai jamais exprimé un mépris ni pour les entreprises intérim et encore moins pour les intérimaires. Je veux être clair là-dessus.

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

Vous avez dit que j'avais du mépris pour...

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Quand on parle de sponsoring, oui.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Attendez, si vous pouvez me dire que toutes les sociétés d'intérim qui embauchent avec l'aide défalquent de leurs factures l'aide qu'ils ont reçue et qu'ils ont la même marge, je veux bien. Je crains que ce ne soit pas le cas. Par contre, quand ce n'est pas le cas, pour moi, c'est du sponsoring. Clairement, c'est de l'argent qui devait aller aux entreprises et pas aux boîtes d'intérim.

*(Réaction d'un intervenant)*

Si, parce que l'on paie deux fois, quelque part. L'entreprise et la Région wallonne paient pour le même service, en partie ou totalement. C'est tout à fait cela. En plus, ce n'est pas normal qu'une part aussi importante soit captée par l'intérim. Beaucoup d'intérimaires n'arrivent jamais dans un job aussi durable que si c'était fait par un recrutement classique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut (MR).** – Vous dites entendre nos arguments, mais j'ai le sentiment que vous ne voulez pas réellement les prendre en considération. Ce n'est pas une question de bonne volonté, c'est une question d'efficacité.

Vous nous dites, par exemple, que les profils IT ne sont pas le public cible de votre proposition. Pourtant, les aides aux entreprises que vous visez concernent notamment des secteurs liés à l'innovation et à l'IT. À l'inverse, pour les publics les plus éloignés de l'emploi que vous évoquez, des dispositifs existent déjà : Job Plus, par exemple.

Nous avons été au fond des choses. Nous avons examiné concrètement ce que votre proposition implique pour les entreprises : de nouvelles obligations – mon collègue l’a rappelé –, de nouvelles contraintes et de nouvelles formalités.

Lorsqu’on affirme que ces démarches sont simples pour les entreprises, il faut aussi tenir compte de leur réalité au quotidien, en particulier pour les petites structures. La méthode existe déjà aujourd’hui. Elle ne doit pas nécessairement passer par une obligation supplémentaire. La réforme du FOREm, les points de contact unique, les différents projets soutenus par le ministre vont précisément dans le sens que nous défendons : rendre le système plus efficace et plus simple, et créer un véritable partenariat avec les entreprises plutôt que de leur imposer une contrainte supplémentaire.

Je vais vous rappeler les impacts négatifs qu’aurait ce texte :

- l’ajout d’une contrainte administrative particulièrement lourde pour les entreprises, avec un risque de sanction disproportionnée ;
- le fait que nous pensons que le FOREm doit attirer les entreprises par un meilleur service plutôt que par la contrainte, le ministre a rappelé que le FOREm doit convaincre ;
- la contre-productivité, le FOREm n’étant pas le canal adapté à tous les profils ;
- le fait que les mécanismes existent déjà pour lier les aides aux entreprises – emploi FOREm – et que Statbel fournit déjà les données sur les postes vacants ;
- tous les problèmes juridiques et pratiques, notamment sur les emplois concernés et la durée de l’obligation.

Je n’ai pas parlé de la question de la sanction. Le non-respect des dispositions liées à certains incidents peut entraîner le refus de liquidation, voire le remboursement de l’aide. Dès lors, si la publication au FOREm devient une obligation, un simple outil administratif pourrait avoir des conséquences totalement disproportionnées. Est-il raisonnable qu’une entreprise qui investit, qui développe un projet, qui crée de l’emploi puisse mettre en péril son aide simplement parce qu’elle a oublié de publier une offre sur le site du FOREm ?

Cette obligation peut aussi ralentir les recrutements. Une entreprise qui trouve rapidement le bon profil doit pouvoir l’engager rapidement. Ajouter une procédure obligatoire peut retarder l’engagement, ou conduire certaines entreprises à renoncer à l’aide. Une diffusion plus large peut également générer davantage de candidatures qui ne correspondent pas au profil recherché. Cela signifie plus de CV à trier pour l’entreprise, du temps perdu pour les chercheurs d’emploi qui répondent à des offres qui ne leur

correspondent pas, et davantage de flux à traiter pour les conseillers du FOREm.

Enfin, on risque aussi de voir augmenter le nombre d’emplois fantômes, des offres qui ne correspondent plus à un recrutement réel, mais qui restent publiées parce qu’elles n’ont pas été actualisées ou supprimées, faute de temps ou de moyens.

Il reste une question fondamentale : combien de temps cette obligation s’applique-t-elle ? Le texte parle de la période couverte par l’incitant, sans la définir. Parle-t-on de la période de réalisation de l’investissement, de la liquidation de l’aide, du délai de cinq ans, de la durée d’une exonération, de celle d’un prêt garanti ? En l’état, on ne sait pas déterminer précisément quand l’obligation prend fin.

Enfin, tous les incitants semblent être concernés, alors qu’ils peuvent être de nature et de durée totalement différentes. Cet exemple montre bien jusqu’où cela peut nous conduire. Une entreprise bénéficiant d’une garantie sur un crédit de 15 ans devrait-elle réellement publier toutes ses offres d’emploi au FOREm pendant 15 années ? C’est précisément ce type de conséquences qui montrent qu’avant d’ajouter une nouvelle obligation aux entreprises, il faut s’assurer qu’elle soit utile, proportionnée, juridiquement claire et réellement efficace pour l’emploi.

Vous l’aurez compris, nous souhaitons privilégier l’incitation et le partenariat avec le FOREm, plutôt qu’une nouvelle obligation qui devrait, en tout état de cause, être utile, proportionnée, juridiquement claire et surtout réellement efficace.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Rapidement, Monsieur Mockel, je maintiens que ce n’est pas très élégant à l’égard des intérimaires et que c’est du mépris à l’égard du dispositif de l’intérim. Le but est de remettre un maximum de personnes à l’emploi. Avec Job Plus, c’est remettre des personnes très éloignées du marché de l’emploi. C’est un dispositif qui n’a jamais été mis en place par le passé. C’étaient des effets d’aubaine. Ici, on a mis fin à des effets d’aubaine.

La remise à l’emploi, si elle passe par l’intérim de façon durable – vous ne partagez pas, vous dites que ce n’est pas le cas – je vous dis qu’il y a une étude très récente, que c’est un vrai tremplin pour l’emploi. Je n’ai jamais dit que l’on devait s’installer indéfiniment dans le dispositif d’intérim, mais c’est un vrai tremplin pour l’emploi et des balises sont désormais mises. Je rappelle que l’aide, c’est pour mettre quelqu’un à l’emploi, pour aider l’entreprise – y compris si l’entreprise est cliente de l’intérim – et pour retrouver un emploi à des gens éloignés du marché du travail. On ne sera pas d’accord

aujourd'hui, mais je ne pense pas que l'on renvoie la proposition qui est faite ici sur base de critères qui n'existent pas.

Concernant la simplification administrative, j'ai donné un exemple qui existe. On ne peut pas non plus imposer cela à des entreprises, peu importe leur taille. Les grandes entreprises ont souvent un service RH, mais un indépendant ou une petite PME n'a pas ce type de service. Il faut garder une souplesse et une agilité. Je suis quelques fois surpris quand j'interroge des indépendants et que je leur demande comment ils ont engagé la dernière personne : c'est parfois par des canaux très particuliers. Il faut laisser cette liberté. Je répète que je veux convaincre et pas contraindre. Je m'y emploie avec les employeurs.

J'ai également expliqué que tout le débat aussi était en cours par rapport au parcours du chercheur d'emploi, au comité de gestion du FOREm, et qu'il y a un plan d'entreprise très clair par rapport à cela. Il y a évidemment une réflexion sur la simplification et la plateforme. J'ai évoqué la plateforme aujourd'hui ; on y travaille. C'est un élément important. J'ai relevé l'importance de l'adéquation par rapport au profil recherché et l'offre d'emploi. M. de Wasseige l'a d'ailleurs bien expliqué.

Par rapport à Mme De Rodder qui disait que c'était moi qui l'avais proposé, il est vrai qu'en première lecture, je l'avais évoqué parce que l'on avait eu des contacts les uns avec les autres, mais c'est le principe même d'une première lecture. Objectivement, par rapport à la lourdeur administrative et aux résultats escomptés, que ce soit pour l'entreprise ou que ce soit pour le FOREm, on n'y était pas. Je ne veux pas rajouter de la simplification administrative.

Par contre, vous me posez une question, mais je n'ai pas les chiffres exacts. Mon objectif est qu'aujourd'hui, plus d'entreprises aient recours au FOREm, publient leurs offres sur le FOREm et aient recours aux conseillers entreprises du FOREm. Cela, ce sont des éléments positifs. Je suis convaincu que l'on ne doit pas opposer – je ne dis pas que vous le faites – un service public comme le FOREm avec les entreprises. Il y a une adhésion qui est importante grâce au travail qui est fait aujourd'hui par le FOREm.

L'enquête BMO est quant à elle significative parce que c'est une approche qui est prospective. On affine encore cette enquête, puisqu'elle nous donne des enseignements par secteur et par territoire. Aujourd'hui, on veut encore affiner cela par métier. Cela ne peut se faire que s'il y a une collaboration forte entre le FOREm et l'Union des classes moyennes, puisque celle-ci demande aux entreprises de répondre au maximum à cette enquête. Je pense que l'on est d'accord par rapport aux objectifs à atteindre.

Par rapport aux défis de l'emploi aujourd'hui, dans un contexte économique et géopolitique très compliqué, j'ai toujours parlé de quatre responsabilités : la responsabilité des politiques de mener des réformes, même si elles ne sont pas toujours faciles ; la responsabilité des opérateurs de l'emploi, de la formation ou de l'administration de jouer leurs rôles ; la responsabilité des entreprises de jouer le leur – notamment quand on reparle des aides à l'emploi qui sont tournées vers les publics plus éloignés du marché du travail ; la responsabilisation des chercheurs d'emploi de faire le maximum par rapport à tout ce que l'on peut faire pour les aider et pour les remettre sur le circuit de la formation ou du travail.

Voilà ce que je voulais simplement ajouter au débat.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Vous l'avez dit, mais je le répète : l'idée n'était en aucun cas, et à aucun moment donné dans le propos l'idée d'opposer le FOREm aux entreprises. Bien au contraire, c'était de favoriser le lien de confiance, favoriser le travail entre les uns et les autres. Mon message était clair : quand il y a une aide publique, il y a aussi un partenariat avec l'opérateur public. C'était le message.

Vous n'en voulez pas. OK. Vous n'en voulez pas et vous invoquez notamment la lourdeur administrative de tous les comptes qu'il va falloir demander, et cetera. Vous dites qu'une entreprise de moins de 10 personnes, vu comment elle travaille, elle n'aura pas du tout accès à cette possibilité. Or, ces entreprises, comment font-elles pour demander les aides publiques ? Elles ne sont pas complètement éloignées de tous les parcours. Si elles savent capter à un moment donné les deniers publics, cela veut dire qu'elles sont aussi en mesure de rentrer une demande au FOREm quand elles recrutent. Franchement, il ne faut pas non plus amoindrir totalement les capacités des petites entreprises. Quand on a la capacité d'aller chercher des deniers publics, des aides publiques pour se développer, on doit aussi pouvoir avoir la capacité de rentrer, quand on recrute, une demande au FOREm, et pas que.

J'entends que la contrainte, c'est vraiment quelque chose qui ne vous convient pas. Soit, c'est assez rare que la contrainte ne vous convienne pas parce que, en ce qui concerne les travailleurs, là il n'y a pas de problème, on y va à fond. Cependant, la contrainte ne vous convient pas, très bien. Dans le dispositif Job+ – je ne vais pas revenir sur les détails –, on parle à un moment donné d'une déclaration sur l'honneur vis-à-vis des chefs d'entreprises quand il s'agit de la création d'emplois. Ici, on aurait pu aussi amender notre texte en demandant une déclaration sur l'honneur, ce qui était peut-être beaucoup moins contraignant. Pourquoi pas ? Il y avait des pistes.

En tout cas, ce que je note, c'est que vous n'êtes pas prêt et vous n'êtes pas prêt sur le principe à dire que, quand on perçoit une aide publique, que ce soit une petite ou une grosse entreprise, on publie, quand on recrute, ses offres d'emploi sur l'opérateur public qu'est le FOREm. Il ne me semble pas que ce soit une montagne administrative de contraintes et de tout un bazar que vous développez à coups d'arguments qui font peur. C'est simple et cela fait partie des choses que vous défendiez en arrivant ici. Effectivement, chaque denier public doit être utilisé de la meilleure manière, et cetera. On vous dit ici : OK, jouons le jeu de cette participation. Quand les opérateurs ou les entreprises bénéficient d'une aide publique, quelle qu'elle soit, jouez le jeu de publier vos offres. Je vois que cela agace. Pourtant, cela me semblait être un principe fondamental, un texte qui allait dans le bon sens et qui remplissait, me semble-t-il, une demande juste. Vous savez, on peut être parfois plus rigide sur certaines choses mais, sur ce principe de la justice, il y avait là un consensus. À partir du moment où vous êtes aidé par quelqu'un, c'est normal que vous puissiez rendre un minimum le *return* et que tout ce qui a été déclaré ici, effectivement, cela ne contribue pas à simplifier les choses, mais à les complexifier alors que la demande était relativement simple. Vous ne voulez pas adhérer à ce principe, vous n'êtes pas prêt à dire que, quand on reçoit de l'argent public, on fait fonctionner l'opérateur public. Dont acte.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Il ne faut pas faire semblant. Je pense qu'il y a une différence entre vous et nous, c'est que vous ne faites pas confiance aux entreprises. Vous faites semblant qu'il n'y a pas de divergences entre vous. Non, vous ne faites pas confiance aux entreprises. Il y a un climat de suspicion systématique. Je vous ai parlé de la simplification.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – C'est trop facile de ramener cela à de la suspicion. Vous n'avez pas à ramener le débat à cela. Vous signez des chèques en blanc, vous donnez de l'argent et vous ne demandez pas de compte.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Des chèques en blanc ? Vous, vous en avez beaucoup signé par le passé.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je ne suis pas notaire du passé. Je vous parle du présent. Vous le faites aussi, Monsieur le Ministre, et vous me faites un mauvais procès.

**Mme la Présidente.** – S'il vous plaît.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la

Recherche et du Numérique. – Merci, Madame la Présidente, parce que cela devient compliqué.

**Mme la Présidente.** – Sinon, je suspends la séance. On se respecte et on parle. On peut avoir des avis divergents, on peut élever la voix, effectivement, mais on se respecte. Ici, Monsieur le Ministre a la parole. Je vous rends la parole.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci, Madame la Présidente. Je pense qu'il ne faut pas faire semblant. Madame De Rodder, vous n'avez pas confiance dans les entreprises et vous ne mesurez pas non plus toutes les contraintes qu'on demande déjà aux entreprises, y compris aux indépendants et aux petites structures. Quelle sera la prochaine étape ?

Comment allez-vous faire quand un indépendant qui cherche un cuisinier ou quelqu'un dans la construction, qui par chance, parce qu'il y a quelqu'un éloigné du marché du travail, mais qui est là et qui répond, alors qu'il n'a pas publié son offre sur le FOREm ? Qu'allez-vous faire après ?

Si le but est de remettre un maximum de personnes au travail, y compris des personnes plus éloignées du marché du travail, travaillons ensemble avec le FOREm et les entreprises. C'est ce qu'on essaie de faire et c'est ce qui marche quand même pas mal aujourd'hui. Je le reconnais et je salue le travail du FOREm et celui des entreprises, mais il faut peut-être avoir davantage confiance aux entreprises, parce que ce n'est pas vous ni moi qui créons les emplois, ce sont les entreprises qui les créent.

Faisons-leur confiance et ce n'est peut-être pas ce que vous faites aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je sais dans quel bac à sable vous essayez de m'attirer, mais je n'y tomberai pas. À aucun moment dans mon intervention, vous n'avez pu entendre quelques velléités que ce soit vis-à-vis des entreprises.

Ce que je vous dis, c'est que sur le principe, vous n'avez pas le courage de demander aux entreprises de jouer le jeu d'un partenariat avec le FOREm pour publier des offres d'emploi quand ils reçoivent des aides publiques. Cela ne va pas plus loin que cela. Et je vois bien que cela vous dérange, puisque, vous-même, vous y aviez pensé en première lecture et que sans doute, à un moment donné, contraint par je ne sais quelle voix, vous avez retiré cette possibilité. Ce n'est quand même pas que cette idée était complètement stupide, puisque vous-même vous l'aviez inscrite en première lecture. C'est que je ne suis pas tout à fait à côté de la plaque.

Vous mêlez ici les entreprises au débat, alors que moi, ce que je vous demande, c'est que cet argent public soit lié à l'opérateur public, peut-être aussi avec une déclaration sur l'honneur. On ne parle pas ici de contraindre, de sanction et autres, comme je l'ai entendu. On parle ici de favoriser un lien. J'entends que vous ne voulez pas le faire. Je vous rappelle aussi que l'on a été beaucoup plus en amont et beaucoup plus sévères avec les travailleurs qui, eux, doivent rendre des comptes tant et plus. Ils doivent se justifier de toute une série de choses ici, je le rappelle quand même, parce que c'est énorme ce que j'entends : on parle bien d'argent public et l'on ne demande rien en contrepartie, même pas une déclaration sur l'honneur. Il ne faut pas vous emballer, il faut juste l'assumer.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je voudrais juste répondre très rapidement à Mme De Rodder, parce que je ne peux pas laisser passer non plus une partie de ce qu'elle a dit.

M. le Ministre vient d'évoquer un manque de confiance de votre part par rapport aux entreprises. Je pense qu'il y a aussi carrément un manque de connaissance du monde des entreprises.

Quand vous venez dire que l'entrepreneur a le temps de demander des aides et n'a pas le temps de rentrer une offre d'emploi. J'hallucine ! Quand j'ai créé mon entreprise, j'étais seul. Ensuite, j'ai eu un employé, deux employés, trois employés. Et puis, au fur et à mesure des années, j'ai pu m'entourer de personnes à qui je délégais un certain nombre de missions. « Toi, tu vas t'occuper des ressources humaines, toi, tu vas t'occuper du commercial, toi, tu vas t'occuper de la production ».

Quand vous dites aujourd'hui que vous n'avez pas le temps de rentrer une offre d'emploi alors que vous avez le temps de demander une aide, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport à cette notion d'allouer le temps que l'on a. Au début, l'entrepreneur consacre jour et nuit, sept jours sur sept, à son entreprise pour la développer. Il met le focus là où il faut. Le temps de demander une aide, c'est utile. Le temps de rentrer une offre d'emploi sur le site du FOREm s'il n'est pas convaincu qu'elle lui amènera les bons candidats – comme je vous l'ai dit tout à l'heure, s'il était convaincu, à ce moment-là, il le ferait, parce qu'il n'est pas idiot –, il préfère donner trois ou quatre coups de téléphone de prospection pour essayer de gagner de nouveaux clients. C'est plus important que de rentrer une offre sur un site dont il n'est pas convaincu de la pertinence.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Je vais revenir à l'intérim et au sponsoring – en tout cas, une dernière

fois –, on ne va pas non plus s'éterniser trop là-dessus, Monsieur le Ministre.

Tout d'abord, je maintiens, si l'entreprise d'intérim – dans ce dispositif, c'est une entreprise intérim – fait une marge plus importante parce qu'elle touche l'aide de la Région wallonne et qu'elle facture quand même à l'entreprise une marge plus importante, c'est une situation qui n'est pas normale.

Ensuite, vous avez cité l'étude qui parlait du recrutement qui aurait plus de succès via l'intérim. C'est comparer des pommes et des poires. On parle de la même étude, il n'y en a pas mille. Pour l'instant, 74 % des personnes qui sont embauchées après une mission d'intérim sont encore dans l'emploi après un an, contre 57 % via un recrutement classique. Quand on a toute l'histoire, l'image est tout à fait différente, parce que les gens embauchés sont ceux qui restent, c'est-à-dire les 74 % des 15 % auxquels on a proposé un emploi directement. À ce moment-là, le tableau est tout à fait différent.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut** (MR). – Je ne veux pas refaire un tour de piste, mais je trouve qu'il y a beaucoup de mépris dans cette proposition, et de la part de Mme De Rodder dans ses interventions, un mépris par rapport aux entreprises qui « n'auraient qu'à ». C'est évidemment facile et c'est en effet méconnaître la réalité de terrain.

Ensuite, j'ai cité de nombreux arguments, j'ai posé de nombreuses questions, de grosses difficultés, auxquelles ce texte ne répond pas. Je constate que je n'ai aucune réponse dans les soi-disant arguments de Mme De Rodder.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – Pour répondre à M. de Wasseige, j'ai beaucoup de respect pour vos anciennes fonctions et je sais que vous connaissez parfaitement le monde de l'entreprise. Venir ici soupçonner et dire publiquement que je n'y connais rien, ce n'est quand même pas terrible. Je peux me poser la question de savoir si vous connaissez le FOREm et les services du FOREm, si vous savez quel travail colossal cette entreprise publique est en mesure de faire et de déployer.

Ne jetez pas le discrédit comme cela sur les connaissances des uns et des autres, puisque vous ne savez pas quel est mon passé et vous ne savez pas quelle est ma connaissance de l'entreprise. Je vous invite à relire attentivement le texte que nous avons déposé. Toujours dans cette volonté d'être constructifs, nous avons dit que le Gouvernement pouvait aussi, après avis du comité de gestion, déterminer les catégories d'employeurs qui peuvent déposer et faire connaître ces

offres d'emploi, ce qui répondrait potentiellement à l'argument que vous avez développé juste avant.

Sachez tout de même que, sur le principe, le texte était déposé pour favoriser le lien de confiance entre l'entreprise et le FOREm. Je rappelle que j'ai mis sur la table la proposition de la déclaration sur l'honneur, qui n'était quand même pas si contraignante que cela.

Ce que j'entends, c'est que, sur le principe d'avoir ce *return*, il y a des oppositions ou des blocages. Il n'y a aucun mépris dans mon chef, puisque je ne parle pas des entreprises, je parle de l'argent public qui est conditionné au *return* qui doit être fait au FOREm.

Quand je vois avec quelle ferveur vous défendez ce principe de ne pas devoir rendre de comptes, je me dis que l'on a un problème.

J'entends que vous pourrez évoluer par la suite. Tant mieux. On continuera à soutenir que vous êtes le ministre en charge de cette institution publique et que vous devez la soutenir du mieux que vous pouvez en favorisant des liens privilégiés avec les entreprises qui bénéficient d'argent public.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je voudrais réagir par rapport à ma méconnaissance du FOREm, après j'en resterai là. J'y ai fait appel pendant 30 ans en tant qu'entrepreneur : 12 ans en tant que cadre dans une entreprise qui recrutait, y compris via le FOREm, et 18 ans en tant qu'entrepreneur. Je les ai vraiment utilisés pendant 30 ans, c'est assez long pour avoir une idée de la façon dont cela fonctionne.

Je le dis, et le répète, je sais qu'aujourd'hui, le FOREm fait énormément d'efforts pour y arriver. La route qu'il emprunte et le plan stratégique qu'il a vont dans le bon sens, notamment sur un certain nombre d'éléments.

Je le connais de l'autre côté de la barrière, pour avoir eu deux collaborateurs qui ont siégé au comité de gestion pendant des années. J'avais des réunions permanentes avec eux, quand ils avaient digéré les 700 pages qu'ils recevaient avant un comité de gestion, on préparait la réunion et l'on débriefait après. J'avais deux autres collaborateurs qui étaient en *back-up* derrière. Croyez bien que je connais depuis longtemps l'évolution des dossiers du FOREm et je continue à les suivre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – Alors, il vous suffisait d'abonder dans le sens de la proposition qui avait été déposée.

**Mme la Présidente.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

### *Examen des articles*

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux et Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1).

#### **Art. 1<sup>er</sup> à 6.**

Les articles 1<sup>er</sup> à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

#### **Art. 7.**

Pour l'examen de l'article 7, la parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – J'ai tout développé pendant mon intervention, on est allés au bout de la question, y compris sur les amendements.

### *Votes*

#### **Art. 1<sup>er</sup>.**

**Mme la Présidente.** – L'article 1<sup>er</sup> est rejeté par 6 voix contre 3.

Le rejet de l'article 1<sup>er</sup> entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux et Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1).

Les auteurs de la proposition de décret souhaitent que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la séance plénière.

### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

**Proposition de résolution  
visant à réaliser un cadastre et une évaluation  
des aides aux entreprises,  
déposée par M. Mockel, Mmes Linard,  
Cremasco, Tellier et M. Hazée  
(Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2)**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2).

M. Fontaine a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Je vous rappelle que la proposition a déjà été examinée lors de la Commission du 19 mai dernier, avec la désignation du rapporteur, la présentation de la proposition de résolution par M. Mockel et le début de la discussion générale.

**Discussion générale  
(Suite)**

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, au moment où le Gouvernement est en plein conclave et où les membres du Gouvernement nous disent que la Wallonie n'a pas manqué de moyens, mais qu'elle a manqué de résultats, je voudrais commencer par rappeler l'objectif de cette proposition de résolution. Il est de mieux savoir à quoi sont affectés les moyens publics et d'évaluer si leur usage est efficace et efficient. Nous ne posons pas la question de savoir s'il faut moins aider les entreprises ou les aider plus, c'est une autre question qui me paraît aujourd'hui incontournable. La question est : savons-nous précisément quelles aides publiques sont accordées à qui, pour quels objectifs et avec quels résultats ?

C'est une question de bonne gestion de l'argent public. C'est aussi une question d'efficacité de notre politique économique. La Wallonie consacre plusieurs milliards d'euros d'aides aux entreprises. Une étude de la Banque nationale, évoquée dans notre proposition de résolution, estime à 3,1 milliards d'euros les aides wallonnes aux entreprises dans une enveloppe totale de 25 milliards à l'échelle belge. Les méthodologies peuvent différer, nous l'avons relevé dans le développement du texte. C'est précisément l'une des raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une vision consolidée et transparente.

Notre proposition ne dit donc pas « Réduisons les aides aux entreprises », elle dit : « Donnons-nous les moyens de savoir ce que nous faisons ». Dans le contexte budgétaire actuel, c'est difficilement

contestable. Le Gouvernement demande de faire des efforts, de rechercher les économies, d'améliorer l'efficacité de la dépense publique ; très bien. Pour faire cela sérieusement, il faut commencer par disposer d'une vision d'ensemble. Au mois de mai, il y avait des objections ; je vais répondre aux deux principales qui ont été formulées.

La première, notamment du MR, était de dire « Attention à ne pas créer de nouvelles usines administratives. Chaque euro consacré à l'administration serait 1 euro qui ne va pas directement aux entreprises. » Nous partageons ce souci de limiter la charge administrative, mais ce n'était pas ce que l'on avait proposé, cette crainte ne se retrouve pas dans notre proposition. Nous ne demandons pas aux entreprises de remplir un nouveau formulaire, de produire de nouveaux indicateurs ou de faire appel à des consultants pour alimenter le cadastre. Les données dont on aurait besoin existent déjà dans l'administration. Elles sont aujourd'hui dispersées entre différents dispositifs et différents services. Notre proposition est de les agréger et de les rendre exploitables.

Nous avons précisément déposé un amendement pour lever toute ambiguïté ; plusieurs amendements ont été déposés tout à l'heure, dont celui-ci. L'amendement clarifie que la mise en place et l'alimentation du cadastre relèvent de l'administration et ne doit pas imposer d'effort supplémentaire aux entreprises. Autrement dit, nous ne demandons pas aux entreprises de mieux documenter les aides publiques, nous demandons à l'administration de mieux connaître ses propres dépenses.

La deuxième objection qui a été formulée est la question de la confidentialité des entreprises et notamment le secret d'affaires. Là encore, nous avons entendu la remarque. Il ne s'agit pas de publier des informations stratégiques permettant de connaître les investissements futurs d'une entreprise, sa technologie ou sa stratégie commerciale. C'est pour cela que notre amendement précise que le cadastre ne doit pas détailler le contenu des investissements soutenus lorsque cela peut relever du secret d'affaires. La transparence sur l'utilisation de l'argent public peut être combinée à l'absence de divulgation d'éléments stratégiques.

Il y avait aussi une question de calendrier. Le MR nous a dit en substance : « Le Gouvernement actuellement plusieurs dispositifs. Il faut d'abord réformer, puis attendre, puis évaluer ». Les Engagés nous ont également dit que le Gouvernement travaille déjà à l'évaluation des politiques publiques, et qu'un *spending review* pluriannuel est prévu dans la Déclaration de politique régionale.

Si nous sommes d'accord sur l'objectif, l'opposition du Gouvernement à l'outil qui permet de le concrétiser questionne. Si le Gouvernement veut effectivement évaluer, rationaliser et améliorer l'efficacité des aides, il

lui faut justement disposer d'un outil permettant une vision globale. Surtout, ce serait une erreur d'attendre que toutes les réformes soient terminées pour construire cette vision. Lorsqu'on réforme un dispositif, il est beaucoup plus utile de disposer dès le départ des données qui permettront ensuite d'en mesurer les effets. Sinon, nous risquons de réformer aujourd'hui, et de chercher demain les données qui permettront de savoir si nous avons eu raison de le faire.

Le cadastre et l'évaluation doivent donc avancer en parallèle des réformes, et non se succéder. Le groupe des Engagés a également soulevé une question de proportionnalité concernant le suivi parlementaire. Nous l'avons entendu, c'est pour cela que nous avons fait évoluer le texte via un autre amendement. Le suivi semestriel demandé au Parlement porte désormais sur l'état d'avancement de la mise en place du cadastre. Il ne s'agit donc pas de demander deux fois par an une nouvelle analyse. Ici, on demande au début, tous les trois mois – ce sera peut-être une ou deux fois –, que le Gouvernement montre où en est l'avancement de l'établissement du cadastre. Une fois le cadastre en place, ce n'est pas ce qui est demandé. Une fois que cela roule, contrairement au texte original, nous indiquons qu'il suffirait d'un rapport annuel du cadastre et d'évaluation des aides. Il serait bien, par exemple, de le transmettre avant le débat sur l'état de la Wallonie. Cela cadrerait bien avec celui-ci. Tout ce que je viens de vous présenter me semble constituer un compromis raisonnable : un suivi régulier de la mise en œuvre et une analyse approfondie une fois par an.

Enfin, il y a la question de la maturité des données. On nous a dit que les données wallonnes sont aujourd'hui dispersées, parfois incomplètes, et que notre politique de la donnée n'est pas suffisamment mature. Je crois qu'effectivement, c'est une raison pour construire ce cadastre plutôt qu'une raison pour ne pas le construire. Nous disposons déjà de plusieurs registres et bases de données. Le problème est justement qu'ils ne donnent pas, aujourd'hui, une vision consolidée et suffisamment accessible de l'ensemble des aides. Les exemples existants, en Wallonie comme ailleurs, montrent que cette agrégation est possible.

On nous a également fait valoir que la situation de la Flandre était différente – puisqu'on l'avait prise en exemple. C'est vrai. Les réalités économiques et administratives ne sont pas identiques, mais nous ne proposons pas de copier le modèle flamand. Nous proposons de construire un outil wallon adapté à nos réalités, avec les chiffres dont disposent déjà nos administrations. Finalement, notre proposition est assez simple. Nous voulons savoir quelles aides nous accordons, à qui, pour quels objectifs et avec quels résultats ; et nous voulons que ces informations permettent ensuite d'évaluer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des dispositifs. Nous voulons que cette évaluation puisse éclairer les choix budgétaires futurs.

Cela ne signifie pas qu'il faut supprimer des aides. Cela signifie que nous devons identifier celles qui atteignent leurs objectifs, celles qui doivent être améliorées et celles pour lesquelles les moyens publics pourraient être utilisés plus efficacement. L'objectif est donc de trouver des réponses aux questions : quelles aides, pour quels objectifs et avec quels résultats ?

Dans une période où nous demandons des efforts à l'ensemble de la société, je pense que nous avons aussi le devoir de nous poser cette question sur les aides publiques aux entreprises. Les amendements que nous avons déposés aujourd'hui répondent concrètement aux préoccupations exprimées dans cette commission : pas de charges nouvelles pour les entreprises ; respect du secret d'affaires ; distinction entre le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation ; et un report annuel permettant un véritable débat parlementaire.

Nous avons, je crois, entendu vos objections. Nous avons fait évoluer le texte. Je crois qu'il reste maintenant à opérer un choix très simple : voulons-nous continuer à gérer les aides publiques dispositif par dispositif, ou voulons-nous enfin disposer d'une vision globale permettant de mieux orienter l'argent public ? Pour notre groupe, la réponse est claire : nous vous invitons à soutenir cette proposition de résolution. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de débattre de cette proposition de résolution en mai dernier. Je ne vais dès lors pas reprendre l'ensemble des arguments développés à ce moment-là, mais rappeler simplement pourquoi ce texte reste pertinent pour le groupe socialiste.

La question de départ est finalement très simple : savons-nous précisément quelles aides publiques sont accordées aux entreprises en Wallonie ? À qui sont-elles accordées, pour quels montants et surtout avec quels résultats ?

Lors de notre premier débat, nous avons répondu que cette question était non seulement légitime, mais indispensable. Nous le maintenons aujourd'hui encore. Ce n'est pas une question idéologique, c'est une question de bonne gestion de moyens publics. Et au fond, cette proposition ne demande rien d'extravagant : un cadastre annuel des aides, une évaluation de leur efficacité par l'IWEPS et une information régulière du Parlement.

Depuis notre premier débat, un argument me paraît d'ailleurs encore moins compréhensible : celui qui consiste à dire qu'il faudrait d'abord réformer les aides et seulement ensuite les évaluer. C'est exactement l'inverse qu'il faut faire selon nous. Le Gouvernement s'engage d'ailleurs, dans sa DPR, à développer une véritable culture de l'évaluation des politiques

publiques. En matière économique, il annonce vouloir rationaliser les aides et services aux entreprises, mieux cibler les besoins, corriger et éviter les effets d'aubaine et amplifier leur impact sur le développement économique de la Wallonie. Il prévoit également d'évaluer certaines aides en termes de valeur ajoutée et de créations d'emplois. Nous ne faisons donc en quelque sorte que prendre le Gouvernement au mot.

La transparence et l'évaluation ne sont pas dirigées contre les entreprises, bien au contraire. Évaluer correctement permet aussi d'identifier les dispositifs qui fonctionnent et de concentrer les moyens publics sur les entreprises et les projets qui créent réellement de l'activité, de l'investissement et de l'emploi en Wallonie.

J'en viens à l'amendement déposé par notre collègue Liradelfo. Nous comprenons évidemment la préoccupation qu'il sous-tend. Pour le groupe socialiste, les aides publiques ne peuvent pas être considérées comme des chèques en blanc : lorsque les engagements précis sont attachés à une aide publique, notamment en matière d'investissement, d'emploi ou de maintien d'une activité, il est parfaitement légitime que le respect soit contrôlé et que les conséquences puissent être prévues lorsque ces engagements ne sont pas respectés.

Mais – parce qu'il y a un « mais » –, ce n'est pas ce que nous sommes appelés à trancher avec cette proposition de résolution. Le texte qui nous est soumis aujourd'hui poursuit un objectif précis : connaître les aides, les rendre lisibles, les évaluer et permettre au Parlement d'en contrôler les résultats. L'amendement propose d'aller plus loin. Il demande de prévoir, pour les aides publiques régionales aux entreprises, de manière générale, des mécanismes renforcés de conditionnalité portant notamment sur le maintien de l'emploi, le maintien de l'activité en Wallonie, les conditions de travail et le développement économique local. Il prévoit également un mécanisme de remboursement total ou partiel, notamment en cas de fermeture, de délocalisation ou de licenciement collectif. Ce sont des questions importantes, bien entendu, mais elles méritent un débat spécifique et approfondi parce que toutes les aides ne poursuivent pas le même objectif. Une aide à la recherche et au développement, une aide à l'investissement, une aide à l'embauche ou un soutien à la décarbonation ne répondent pas aux mêmes logiques et ne peuvent pas nécessairement être soumis indistinctement aux mêmes conditions. La question de conditionnalité mérite donc d'être examinée dispositif par dispositif, avec des critères précis, proportionnés, juridiquement solides et contrôlables.

Nous ne voulons certainement pas rejeter le principe selon lequel une aide publique doit produire une contrepartie pour la collectivité, mais nous considérons que l'amendement tel qu'il est rédigé dépasse le cadre de cette résolution et pose un principe général dont la

portée mérite un examen beaucoup plus approfondi. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cet amendement.

Notre proposition est cohérente avec celle que nous avons exprimée dès le premier examen de ce texte, en mai. Nous soutiendrons la proposition de résolution, non pas parce que nous voulons moins soutenir nos entreprises, mais parce que nous voulons mieux savoir quelles politiques fonctionnent, quelles politiques doivent être améliorées et comment chaque euro public peut contribuer le plus efficacement possible à l'emploi, à l'investissement, à la réindustrialisation et au développement économique de la Wallonie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Vu le dépôt de deux amendements du groupe Ecolo, nous souhaitons une suspension de séance.

**Mme la Présidente.** – La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 10 heures 46 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 10 heures 52 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS (Suite)

**Proposition de résolution  
visant à réaliser un cadastre et une évaluation  
des aides aux entreprises,  
déposée par M. Mockel, Mmes Linard,  
Cremasco, Tellier et M. Hazée  
(Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2)**

### *Discussion générale (Suite)*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2).

La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons déjà longuement débattu de cette proposition de résolution lors de notre commission du 19 mai dernier, je m'étais alors exprimé en détail au nom de mon groupe. Je ne vais pas reprendre l'ensemble de mon intervention,

celles et ceux qui souhaitent en connaître l'entière peuvent la retrouver dans le compte rendu de cette réunion. Je me limiterai à en rappeler l'essentiel.

Premièrement, nous partageons les objectifs poursuivis par nos collègues d'Ecolo : une meilleure utilisation des deniers publics, la lutte contre les effets d'aubaine, l'évaluation des politiques publiques. Ces exigences n'appartiennent à aucun parti, elles relèvent de la bonne gouvernance.

Deuxièmement, ces objectifs figurent déjà – parfois mot pour mot – dans la Déclaration de politique régionale, que la résolution cite d'ailleurs abondamment : une stratégie d'évaluation *ex ante*, *in itinere* et *ex post*, un rôle renforcé de l'IWEPS, un *spending review* planifié, la rationalisation des aides pour corriger les effets d'aubaine. Le Gouvernement ne s'en tient pas aux intentions. Par exemple, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, Job Plus a remplacé Impulsion, SESAM, Tremplin et SINE par un incitant unique, lisible et ciblé sur les personnes les plus éloignées de l'emploi. La réforme des APE prévoit quant à elle la publication annuelle d'un cadastre des bénéficiaires.

Troisièmement, cela concerne la méthode. Depuis notre dernière réunion, Job Plus est entré en vigueur et c'est une bonne nouvelle, mais la transition ne fait que commencer. Les anciennes aides à l'emploi continueront d'être versées jusqu'en 2029 et le nouveau cadre APE doit encore entrer en vigueur. Plutôt qu'un cadastre global posé sur des régimes qui cohabitent, nous préférons que la transparence et l'évaluation soient intégrées dans chaque réforme, comme c'est le cas avec le monitoring de Job Plus et le cadastre annuel des bénéficiaires APE. Nous l'avions dit, un rapport annuel au Parlement nous paraîtrait plus proportionné qu'un rapport semestriel. Sans parler des autres chantiers en cours du Gouvernement, tels que la réforme du paysage de l'innovation et de la recherche.

Je voudrais dire un mot sur l'amendement qui a été déposé par le PTB. La conditionnalité existe déjà, dispositif par dispositif. Les aides à l'investissement, par exemple, sont assorties de conditions de maintien d'une obligation de restitution en cas de non respect. Imposer par voie de résolution un même régime de conditions de remboursement à toutes les aides, qu'il s'agisse de formation, de recherche ou d'exportation, ne serait pas adapté à leur diversité.

Enfin, concernant les amendements déposés ce jour par le groupe Ecolo sur sa propre résolution, nous partageons le fond, notamment le rôle de l'administration publique dans la réalisation du cadastre ou encore la préservation des intérêts stratégiques des entreprises. Cependant, comme souligné lors de mon intervention du 19 mai, le plus gros problème aujourd'hui est que les administrations publiques sont encore loin d'avoir une stratégie de la donnée unifiée qui permette en premier lieu la création d'un tel outil,

même si l'on avance en parallèle sur cette stratégie de la donnée.

Pour ces raisons, déjà exposées longuement le 19 mai, notre groupe ne peut soutenir la résolution et ses amendements. Comprenez que nous ne sommes pas contre, mais il y a encore des étapes à franchir avant d'y arriver. Cela n'enlève rien à notre attachement au contrôle parlementaire. Nous continuerons à suivre de près la mise en œuvre et l'évaluation des réformes d'une ampleur que la Wallonie n'a plus connue depuis longtemps. J'invite nos collègues à le faire avec nous.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Comme l'a bien souligné mon collègue M. de Wasseige, on ne va pas revenir sur tout ce qui a été débattu le 19 mai dernier, puisque le débat a eu lieu, je vous renvoie donc vers les minutes.

Je souhaite rappeler que les réformes des chèques-entreprises ou la politique de *clustering* visent à mieux cibler les moyens publics et à renforcer le pilotage par des résultats dans une logique de culture de la performance. D'ailleurs, les exemples qui précèdent témoignent de l'importance qu'accorde le Gouvernement aux principes mis en avant par la résolution, c'est-à-dire la transparence, la simplification et l'évaluation. Ceci quand bien même un cadastre unique et centralisé n'est pas mis en place.

Concernant le premier amendement d'Ecolo, il faut d'abord harmoniser et moderniser – mon collègue l'a rappelé – les outils numériques de l'administration et activer une politique de data solide, parce que sans préparation, les données du registre pourraient être incomplètes ou contradictoires. Il résulte d'ailleurs du texte de la résolution que les données budgétaires actuelles ne permettent pas de distinguer clairement les entreprises des ménages.

À ceci s'ajoute que la création d'un cadastre entraînerait un coût élevé, tant financièrement qu'en termes de charge de travail pour l'administration. Je rappelle également que les sources ne s'accordent pas à ce stade sur le montant total des aides octroyées.

Concernant l'amendement n° 2 du groupe Ecolo, nous estimons que le cadastre est prématuré. Pour nous, il n'a pas lieu d'en débattre à ce stade.

Concernant la demande d'amendement du groupe PTB, il convient tout d'abord de rappeler que les aides à l'investissement sont déjà soumises à de strictes conditions d'éligibilité. L'accès aux primes est évalué sur la base de trois volets : Économie, Environnement et Emploi. En matière d'emploi, les critères reposent sur le maintien ou la création d'emplois pendant quatre ans. De plus, des garde-fous territoriaux existent d'ores et déjà, c'est-à-dire que l'unité d'établissement doit être située en Région wallonne et en zone de développement

pour les grandes entreprises. En outre, l'entreprise ne doit pas avoir cessé une activité identique dans l'espace économique européen pendant les deux ans précédant la demande ni envisager de le faire dans les deux ans suivant l'achèvement du programme d'investissement. Cet amendement apparaît dès lors particulièrement mal calibré.

Si le respect de la législation en matière de droit du travail n'est évidemment pas négociable, en faire une condition de maintien d'une aide sans préciser la nature et la gravité de l'infraction ou l'autorité chargée de la constater, crée un risque manifeste d'insécurité juridique. Aucune articulation n'est d'ailleurs précisée avec les procédures relevant des autorités fédérales compétentes.

En outre, un licenciement collectif n'est pas constitutif – à lui seul, en tout cas – du non-respect d'un engagement lié à une aide. Il peut être la conséquence d'une dégradation conjoncturelle, d'une crise géopolitique – on en vit pour l'instant –, d'une évolution technologique ou d'une restructuration nécessaire. Il ne devrait donc pas automatiquement justifier le remboursement d'une aide.

Enfin, cet amendement ne prévoit aucun critère de proportionnalité, c'est-à-dire la durée écoulée, les montants perçus, les engagements souscrits, la force majeure, et cetera. Les régimes préexistants, comme prévus dans le décret de mars 2004, prévoient déjà des mécanismes de récupération encadrés. Dès lors, en l'état, l'amendement ne permet absolument pas de déterminer dans quels cas un remboursement total ou partiel serait justifié.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Julien Liradelfo (PTB).** – Ce débat sur les aides publiques n'est pas nouveau. Il ne date même pas de mai. Sous la dernière législature, on a interpellé plusieurs fois le ministre de l'Économie de l'époque, Willy Borsus, sur les aides accordées aux entreprises. Effectivement, il y a le volet de la transparence avec le volet du cadastre. On trouve important d'avoir une vue globale de ce que la Wallonie octroie comme aide aux entreprises. La question ici n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre les aides aux entreprises. On ne remet pas en cause la question d'aider les entreprises avec des aides économiques, mais on voudrait au minimum avoir une transparence sur ce qui est donné. La transparence est faite sur d'autres organismes. Le cadastre existe notamment pour ce qui est par exemple des pouvoirs locaux ou tout ce qui est les aides aux associations. Dans certains secteurs, on regarde scrupuleusement les montants qui sont donnés. Ici, l'idée est d'avoir justement une vue sur ce que l'on donne, à qui l'on donne.

Notre deuxième demande était de conditionner les aides permet de savoir si ces aides portent vraiment

leurs fruits. C'est une chose de dire que l'on va aider une entreprise afin que cela crée de l'activité et des bénéfices. Il faut aussi qu'il y ait un retour pour la société. Il faut donc un retour pour l'emploi, que l'économie reste localement. Malheureusement, on a vu trop de fois des aides données à des entreprises qui continuent de faire des bénéfices et qui, malgré tout, licencient. J'ai connu celui d'Arcelor Mittal avec la Wallonie qui donnait des quotas de CO<sub>2</sub>, alors que Arcelor à Liège avait fermé ses installations et revendait sur le marché ETS. On a ainsi vu des aides complètement dévoyées. Ici, si l'on prend un cas plus récent, Clarebout a reçu 35,5 millions d'euros d'aides à l'investissement, mais aujourd'hui, elle annonce des fermetures et que 392 personnes sont menacées. À l'heure où l'on demande que chaque euro soit bien dépensé, de scruter scrupuleusement ce que l'on fait avec l'argent public, il est légitime de vouloir avoir une vue là-dessus. Mais cela doit s'appliquer à tout le monde, y compris aux entreprises.

Je le redis, l'idée n'est pas d'être contre les aides, mais de vouloir la transparence. Il est légitime que l'on sache ce qui est fait avec l'argent qui est donné. Il faut aussi conditionner ces aides, même si j'entends que cela peut faire partie d'un deuxième débat. Je n'ai pas de problème avec cela. On peut très bien d'abord rester sur l'objectif de la transparence. Il y a un cadastre qui existe au niveau européen, il est illisible, on renvoie à chaque fois au site. On pense qu'il faut un outil plus adapté. En plus, on arrive au conclave budgétaire et c'est important de savoir où on peut aller chercher de l'argent. Ces aides ont-elles vraiment servi ? Ont-elles réellement créé de l'emploi ? À l'heure où on veut remettre les personnes au travail, cela signifie aussi créer des emplois. Ces aides permettent-elles de créer des emplois ? Cela me paraît être un débat tout à fait légitime, qu'il est sain d'avoir dans cette Commission.

Je ne suis pas attaché au conditionnement sur cette résolution ; on pourra revenir plus tard avec un autre texte, mais cela me paraît légitime de vouloir la transparence, comme c'est demandé à travers cette résolution.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Je dois dire que je suis un peu déçu. Je ne m'attendais pas forcément à autre chose, malheureusement, vu les expériences de ces deux dernières années. Je crois que l'on a quand même adapté comme on a pu. On a répondu à tous les questionnements de la majorité depuis la présentation initiale. S'il y avait encore des détails à régler, l'interruption de séance aurait pu être l'occasion de proposer quelques adaptations.

Au contraire, j'ai entendu des arguments qui ne répondaient pas à la résolution telle qu'elle est proposée. Bien sûr que l'on a relevé les objectifs de la DPR ; c'est justement pour cela que l'on propose cet

instrument-là, pour les aider à atteindre les objectifs de la DPR.

Ce n'est pas en relevant toutes les évaluations que l'on fait déjà pour telle ou telle mesure, pour une mesure d'aide à l'emploi ou pour les chèques-entreprises que l'on peut dire qu'il n'en faut pas pour le cadastre. Non, notre idée est justement de dépasser ces évaluations en silos et d'avoir une vue globale sur ce que l'on fait de ces 3,1 milliards – selon la dernière étude – qui sont consacrés à aider les entreprises, à créer de l'emploi et à augmenter leur activité.

Les chiffres sont là, on n'a jamais dit que ce serait réglé en deux ou trois semaines et que l'on aurait le cadastre. D'ailleurs, c'est bien précisé dans notre proposition qu'il faudra y arriver de manière progressive. Si l'on ne dispose pas de toutes les connexions possibles et autres programmes informatiques, c'est justement l'occasion de créer cette vision dont on ne dispose pas. On peut se donner le temps pour le faire. Une fois que cela roulera, je suis persuadé que cela ira.

Je crois qu'il était tout à fait raisonnable, pour une résolution, de partir de ce que l'on a proposé et de ce que l'on a fait comme amendements à notre proposition pour rencontrer tous les arguments de la majorité. Il me reste à demander le vote. Je dois dire que j'aurais espéré quelque chose de plus constructif. J'ai malheureusement constaté depuis deux ans que, parfois, on a l'impression de pouvoir proposer ce que l'on veut, mais que, d'une manière ou d'une autre, ce sera quand même refusé.

**Mme la Présidente.** – Y a-t-il d'autres demandes d'expression ?

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Examen et vote des amendements*

**Mme la Présidente.** – Je propose de passer à l'examen et au vote des amendements de la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2).

Un amendement (Doc. 496 (2025-2026) N° 2) est déposé par M. Liradelfo. Celui-ci vise à ajouter un considérant et une demande liée.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 496 (2025-2026) N° 2) est rejeté par 5 voix contre 1 et 3 abstentions.

Un amendement n° 1 (Doc. 496 (2025-2026) N° 3) est déposé par M. Mockel. Celui-ci apporte des considérants aux points R et S.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 1 (Doc. 496 (2025-2026) N° 3) est rejeté par 5 voix contre 4.

Un amendement n° 2 (Doc. 496 (2025-2026) N° 3) est déposé par M. Mockel. Celui-ci évoque le point 3 de la demande formulée au Gouvernement.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 496 (2025-2026) N° 3) est rejeté par 5 voix contre 4.

#### *Vote sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 et 2).

Par 5 voix contre 4, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Les auteurs de la proposition de résolution souhaitent que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la séance plénière.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

### **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

#### **Question orale**

**de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la situation proche de la saturation et le  
développement du LégiaPark »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la

Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation proche de la saturation et le développement du LégiaPark ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le LégiaPark, ouvert en 2022, s’est imposé, aux côtés du Biopark de Charleroi, comme l’une des deux références wallonnes en sciences du vivant. La presse relayait récemment que le site, déjà largement occupé, pourrait s’approcher à brève échéance de la saturation, à la faveur de discussions en cours avec plusieurs opérateurs.

Autre fait important : le LégiaPark attire aussi des entrepreneurs venus du nord du pays, convaincus par la qualité des laboratoires, par l’expertise liégeoise en médecine nucléaire et en dispositifs médicaux, et par Noshag, un *invest* régional qui assume d’entrer très tôt dans le capital en contrepartie d’un ancrage économique local. Ce même *invest* vient de clôturer son plan quinquennal sur le cycle d’investissement le plus important de son histoire – 596 millions d’euros sur 2021-2026.

Voilà une réussite collective qu’il faut saluer et qui illustre très concrètement ce que porte le Gouvernement : du foncier à vocation économique et productive, une attraction proactive des investisseurs et un ciblage des moyens de Wallonie Entreprendre et des *invests* vers nos secteurs stratégiques.

Elle ouvre aussi une question de suite : une fois le site plein, que proposerons-nous aux entreprises qui voudront grandir sur place plutôt qu’ailleurs ? Une extension ou de nouvelles capacités d’accueil sont-elles envisagées et selon quel calendrier ?

La stratégie d’investissement en amorçage, très en amont, sera-t-elle préservée dans la rationalisation annoncée des *invests* ? Comment valorisons-nous cette attractivité auprès des investisseurs flamands et étrangers, notamment avec les clusters voisins de l’Euregio ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, il est bien de parler de choses positives en Wallonie. Le LégiaPark confirme son attractivité, avec un taux d’occupation d’environ 80 % sur la base des contrats signés. Plusieurs entreprises sont encore en phase d’installation, et les discussions en cours pourraient porter ce taux à près de 95 % d’ici fin 2026.

Cette performance doit toutefois être appréciée dans le contexte des sciences de la vie, un secteur composé

de jeunes entreprises innovantes présentant un risque scientifique élevé. Le modèle du LégiaPark intègre ainsi un taux de rotation annuel d’environ 10 %, garantissant l’accueil de nouveaux projets. Il y a néanmoins une très bonne résilience grâce à un modèle diversifié et ne dépendant pas uniquement de quelques multinationales. Il y a une attractivité interrégionale forte dans un contexte par rapport aux sciences du vivant qui n’est pas facile aujourd’hui.

Vous avez parlé de BioPark à Gosselies, qui connaît certaines difficultés liées aux biotechnologies. On sait combien le secteur est fort en Wallonie, mais est soumis aussi à une concurrence de plus en plus forte, y compris de pays comme la Chine, alors que ce n’était pas nécessairement le cas il y a quelques années, voire même quelques mois.

Le site de LégiaPark dispose également de possibilités théoriques d’extension non envisagées à ce stade et soumises à certaines contraintes. Au-delà du LégiaPark, Noshag Immo et Wallonie Santé disposent des capacités nécessaires pour financer et accompagner des infrastructures adaptées aux besoins des entreprises, les Life Sciences. D’autres projets, comme le Giga Park sur le site du CHU, illustrent cette dynamique.

Noshag poursuivra sa politique d’investissements en amorçage en s’appuyant sur les atouts de l’écosystème liégeois : l’Université de Liège, les hôpitaux et les plateformes de recherche, telles que le Giga. L’objectif est d’identifier et d’accompagner les projets dès leur première phase en facilitant leur accès aux financements et aux infrastructures, mais aussi aux compétences et aux réseaux. Cette stratégie favorise l’arrivée de nouvelles entreprises à Liège, renforce leur ancrage local et contribue à l’attractivité durable de l’écosystème.

Enfin, cette attractivité repose également sur une promotion active auprès des investisseurs et des entreprises du secteur via des partenariats spécialisés, la valorisation des expertises liégeoises et une présence soutenue lors des grands événements internationaux afin de transformer cette visibilité en investissements, en implantations et en emplois durables dans notre Région.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Comme vous le soulignez, c’est un secteur qui vit quelques turbulences ; raison de plus pour mettre en évidence que des choses vont bien aussi dans ce secteur. Vous avez raison de souligner ce modèle diversifié, et non pas seulement composé de multinationales, notamment au niveau technologique. Je note bien l’extension, mais avec des contraintes.

Les capacités financières locales avec Wallonie Entreprendre, Wallonie Santé et Noshag sont

importantes ainsi que tous les contacts avec les plateformes de recherche. Cette attractivité est soutenue aussi par les opérateurs et l'AWEx.

Quand on cite la liste de tous ces éléments, on se retrouve avec cette notion d'écosystème. Ce qui fait la force, c'est d'avoir un écosystème complet. Quand il manque un élément dans un écosystème, c'est plus difficile. Aujourd'hui, on a un vrai écosystème avec tous les ingrédients.

**Question orale**  
**de M. Vincent Crampont**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « les risques pour l'avenir du transport**  
**fluvial »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crampont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les risques pour l'avenir du transport fluvial ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

**M. Vincent Crampont (PS).** – Monsieur le Ministre, le transport fluvial est un secteur stratégique pour la Wallonie. Il permet de réduire le nombre de camions sur nos routes, de soutenir nos industries, de développer l'intermodalité et de valoriser ainsi nos infrastructures portuaires. Pourtant, les chiffres transmis par le SPW Mobilité montrent un secteur sous pression. L'année 2025 a été la plus mauvaise depuis 20 ans pour le trafic fluvial wallon, avec 31 millions de tonnes transportées, même si les premiers mois de 2026 laissent entrevoir une stabilisation ou une légère reprise.

La Wallonie investit dans ses infrastructures : écluses, ponts, plan incliné de Ronquières, Seine-Escaut, plateforme multimodale et plan d'investissement pluriannuel des voies hydrauliques de 312 millions d'euros pour 2026 à 2029. Cependant, ces investissements ne produiront pleinement leurs effets que si les secteurs disposent aussi des femmes et hommes nécessaires pour faire naviguer les bateaux. Or, la pénurie de main-d'œuvre dans la batellerie menace directement la capacité du secteur à répondre aux besoins économiques et climatiques de demain.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'un état des lieux précis du manque de main-d'œuvre dans le transport fluvial wallon ? Quels sont les métiers les plus touchés ? Quelles conséquences cette pénurie a-t-elle sur l'activité des entreprises, le report modal et l'utilisation des infrastructures wallonne ? Où en sont les groupes de travail annoncés par le SPW Mobilité et

Infrastructures, le FOREm et les acteurs du secteur et la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre pour renforcer l'attractivité des métiers, la formation des bateliers et l'orientation des candidats vers cette filière stratégique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la liste 2026 des métiers en pénurie, publiée par le FOREm, confirme les difficultés de recrutement auxquelles est confronté le secteur de la navigation intérieure. Deux fonctions stratégiques pour le transport fluvial wallon y figurent : matelots et commandants-capitaines de la navigation intérieure.

Ces tensions s'expliquent principalement par un manque de candidats, des exigences élevées en matière de qualification, de certification et d'expérience, ainsi que par les conditions particulières d'exercice de ces métiers.

Afin d'identifier les freins et les solutions à mettre en œuvre, une réunion de travail a été organisée le 20 avril dernier avec mon collègue François Desquesnes, en présence du FOREm, du SPW Mobilité et Infrastructures, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des représentants du secteur. Les échanges se poursuivent. Ils ont déjà permis plusieurs avancées. Le FOREm a sensibilisé les acteurs du secteur à l'importance de faire remonter leurs besoins en recrutement, afin qu'ils soient correctement pris en compte dans l'identification des métiers en pénurie.

L'inscription de ces deux métiers sur cette liste constitue un signal important, puisqu'elle renforce leur visibilité auprès des demandeurs d'emploi, des acteurs de l'orientation, mais aussi des opérateurs de formation. Parallèlement, un travail d'actualisation des référentiels de formation par le service francophone des métiers et des qualifications apparaît nécessaire afin de répondre aux nouvelles exigences européennes. Le SPW Mobilité et Infrastructures a également accompagné l'école de batellerie de Huy dans l'acquisition d'un simulateur de pilotage dont l'agrément est en cours.

Comme vous le constatez, les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et l'attractivité du secteur repose sur un effort collectif afin de promouvoir ces métiers, valoriser leurs perspectives d'avenir et attirer un maximum de nouveaux talents.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Crampont.

**M. Vincent Crampont (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

Ce que je vais faire en guise de réplique, je vais vous lire un extrait du dernier magazine d'AKT sur le sujet, intitulé : *Ne pas oublier les métiers du fluvial* : « Le développement du transport fluvial ne repose pas uniquement sur les infrastructures, mais aussi sur toutes ces personnes qui font vivre le secteur au quotidien, d'autant plus que ce dernier connaît actuellement une pénurie conséquente de personnel. Des personnes compétentes et bien préparées au métier sont une des conditions du bon fonctionnement du réseau. Il est essentiel de travailler sur la formation et ces propositions afin de rendre le métier plus attractif et surtout bien qualifié. » Voilà ce que disait le magazine d'AKT.

**Question orale**  
**de M. Eddy Fontaine**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la disparition des boulangers en**  
**Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la disparition des boulangers en Wallonie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, pour la sixième année consécutive, l'APAQ-W et la Fédération francophone de la boulangerie-pâtisserie viennent de dévoiler la sélection des 100 boulangeries-pâtisseries préférées de Wallonie.

Plus de 23 000 personnes ont participé au vote organisé au mois de juin, 628 maîtres boulangers-pâtisseries étaient inscrits et 457 enseignants ont recueilli au moins un vote. L'objectif est une belle mise en valeur du savoir-faire wallon dans ce secteur. Pourtant, le métier de boulanger-pâtissier figure encore et toujours sur la liste des métiers en pénurie.

Le FOREm a identifié plusieurs éléments qui permettent d'expliquer les difficultés de recrutement :

- le manque de candidats ;
- l'insuffisance des filières formatrices ;
- les compétences techniques recherchées ;
- le travail de nuit ;
- le travail durant les week-ends ;
- les horaires décalés.

L'enseignement secondaire qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles ne comptait que 288 élèves inscrits en terminale des options d'ouvriers ou artisans boulangers-pâtisseries et de patrons boulangers-pâtisseries en 2024-2025. Près de 1 000 boulangers et boulangères

ont disparu en 10 ans. En Wallonie, il y a une réelle crainte de la disparition d'un savoir-faire.

Confirmez-vous ce chiffre et les difficultés de recrutement des maîtres boulangers-pâtisseries ? Concertez-vous avec le secteur, qui brille souvent par son excellence dans les concours internationaux et dont le travail est reconnu par les consommateurs, sur cette difficulté de recrutement et sur les freins à la création d'une entreprise de boulangerie artisanale ?

Que comptez-vous mettre en place pour rendre la filière à nouveau plus attractive ? Comment le FOREm travaille-t-il avec les écoles et les centres de formation sur l'accompagnement à l'entrepreneuriat ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, selon les données de l'ONSS arrêtées à décembre 2024, le secteur de la boulangerie comptait en Wallonie 1 361 établissements et 10 771 postes salariés. Les données plus récentes de l'INASTI font état de 2 710 indépendants à décembre 2025. Ces chiffres couvrent la boulangerie artisanale, la boulangerie industrielle et le commerce de détail. Globalement, entre 2021 et 2024, le nombre d'indépendants a diminué de 40 unités et le nombre de salariés de 53 unités.

Les difficultés de recrutement du secteur ont récemment été objectivées par l'enquête BMO – dont nous avons parlé tout à l'heure. Pour 2026, les entreprises envisageaient de recruter plus de 250 boulangers-pâtisseries. Or, trois entreprises sur quatre anticipaient des difficultés à pourvoir ces postes. Les principaux freins identifiés sont les horaires décalés, le travail de nuit et le week-end, ainsi que la difficulté de trouver les compétences techniques recherchées.

Pour pallier ces difficultés, la concertation avec le secteur se traduit à travers le Comité stratégique de l'industrie alimentaire, qui réunit la FEVIA, Alimento, le FOREm, l'IFAPME, l'enseignement, Epicuris et FormAlim et, d'autre part, les activités du centre Epicuris issu du partenariat entre la Région et les fédérations professionnelles, dont la Fédération francophone de la boulangerie-pâtisserie.

Le contrat vise à anticiper les besoins et coordonner les réponses en matière d'emploi et de formation, tandis que le centre met en œuvre des formations à destination des chercheurs d'emploi, des travailleurs, mais également des enseignants et des élèves.

De nombreuses actions sont également mises en œuvre pour renforcer l'attractivité de la filière et l'image du métier, notamment auprès des jeunes, et portent sur la découverte des métiers, la formation et le rapprochement avec les entreprises par le biais de

journées pratiques pour les élèves, de perfectionnement technique dans l'enseignement qualifiant ou encore une présence aux salons et événements métiers.

Vous l'avez souligné, il y a des événements nationaux et internationaux où nos jeunes performant. Bien souvent, ces jeunes sont les meilleurs ambassadeurs et ambassadrices de ces métiers.

Même si l'on dit que ces métiers peuvent être difficiles, j'ai la chance, dans mon village, d'avoir une boulangerie-pâtisserie artisanale et j'y vais très régulièrement le samedi et le dimanche. Quand je vois l'étalage, je me dis que c'est un beau métier, que c'est un bonheur que de donner la possibilité aux gens de fabriquer de façon artisanale toute une série de pains, toute une série de pâtisseries. Je pense que l'on doit travailler aussi sur la noblesse du métier. Quand on parle d'alimentation aujourd'hui, d'alimentation saine, des circuits courts, on doit aussi travailler vraiment sur cette image d'un beau métier.

De plus, le FOREm, l'IFAPME et l'enseignement interviennent notamment au sein des carrefours et cités des métiers pour informer et orienter les publics sur les métiers. S'il apparaît qu'un chercheur d'emploi dispose d'un projet concret de création ou de reprise d'entreprise, mais a peut-être besoin d'un accompagnement spécifique, il est également orienté vers le dispositif Starter Wallonia.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre. Vous confirmez bien qu'il y a une baisse quand même assez importante dans les établissements et du nombre d'employés, peut-être pas les 1 000 annoncés, mais, en tout cas, la baisse est confirmée. Le constat est criant. Le métier d'artisan boulanger-pâtissier ne fait plus rêver les jeunes pour les raisons évoquées : les horaires décalés, le travail les week-ends ; voilà, c'est un choix.

Vous avez évoqué les actions qui sont mises en place pour augmenter l'attractivité du métier. J'aime bien ce que vous avez dit, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas toujours le cas, mais cette fois, en tout cas, j'aime bien ce que vous avez dit : c'est un métier difficile, mais quel beau métier ! Quel beau métier de donner du plaisir aux gens quand ils vont chercher leurs croissants, leur pain – toutes les sortes de pain.

Je pense qu'il faut vraiment mettre l'accent sur la formation et faire en sorte que les jeunes parlent aux jeunes par rapport à ce qu'ils vivent dans les concours et à ce qu'ils peuvent réaliser. C'est cela l'avenir des artisans-boulangers et pâtisseries.

**Question orale**  
**de Mme Dorothée De Rodder**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « le poids du secteur de l'intérim dans le**  
**dispositif Job Plus »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le poids du secteur de l'intérim dans le dispositif Job Plus ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, lors des débats relatifs à votre réforme des incitants à l'embauche, nous avons exprimé une crainte précise : en ouvrant largement le nouveau dispositif au secteur intérimaire et en retenant une condition d'occupation pouvant être fractionnée plutôt qu'une véritable condition de contrat, une part importante des moyens publics ne financerait finalement qu'une succession de contrats courts plutôt que de l'emploi durable.

Nous avons notamment déposé des amendements afin de mieux encadrer le recours à l'intérim et de renforcer le monitoring du dispositif : ils n'ont pas été retenus.

Deux mois après l'entrée en vigueur de Job Plus, sur 3 906 dossiers introduits en juillet et août, 61 % l'ont été par des sociétés d'intérim ; un secteur qui ne représente pourtant que 1,7 % de l'emploi salarié wallon.

Vous appelez à la prudence en invoquant notamment la période estivale. Nous pouvons entendre qu'il s'agit de premiers chiffres. Néanmoins, leur ampleur impose à tout le moins une vigilance particulière, d'autant que l'objectif affiché de la réforme était précisément de lutter contre les effets d'aubaine et de favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail.

Je vous ai entendu ce matin, en commission, mettre en avant la nouvelle étude de la KUL pour défendre le rôle de l'intérim vers l'emploi durable, mais il faut être précis dans ce qu'elle démontre. Federgon titre : « De l'intérim à l'emploi durable : trois travailleurs engagés sur quatre toujours en poste après un an ». Ces 74 % ne concernent pas l'ensemble des intérimaires, mais uniquement ceux qui ont déjà franchi une étape essentielle, à savoir être engagé par l'entreprise utilisatrice après leurs missions.

Or, en amont, l'étude montre que seuls 15,4 % des missions d'intérim débouchent sur un engagement par

l'entreprise utilisatrice et que 61 % des intérimaires étudiés ne sont jamais engagés par une entreprise dans laquelle ils ont effectué une mission. Les résultats montrent également que tous les intérimaires ne franchissent pas avec la même fréquence l'étape de l'engagement. Les 25-50 ans, les hommes, les personnes moyennement qualifiées et les personnes d'origine belge sont proportionnellement davantage représentés parmi ceux qui sont ensuite engagés par l'entreprise utilisatrice. L'intérim ne serait donc pas particulièrement efficace pour ramener vers l'emploi durable les publics qui sont les plus éloignés de l'emploi. Notre problème n'est évidemment pas les travailleurs intérimaires, notre question porte sur l'utilisation de l'argent public. Notre problème est qu'une part importante d'une enveloppe publique, destinée en principe à favoriser l'insertion durable, puisse aller directement dans la poche des agences d'intérim sans garantie d'engagement durable, puisque seuls 15 % des missions d'intérim débouchent sur un engagement.

Cette concentration des demandes auprès du secteur d'intérim correspond-elle finalement à ce que vous aviez anticipé lors de l'élaboration de la réforme ? Monsieur le Ministre, à partir de quels constats considérez-vous qu'un effet d'aubaine ou une captation disproportionnée des moyens par l'intérim nécessite une correction du dispositif ? Au regard de ces constats, envisagez-vous de renforcer dès à présent le monitoring spécifique de l'intérim et, si la tendance se confirme, d'adapter les conditions d'accès à Job Plus ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, sans aucun dogmatisme, si ce n'est ma détermination à favoriser l'augmentation du taux d'emploi wallon, j'ai créé Job Plus pour agir sur trois volets essentiels.

Le premier est contre les effets d'aubaine. J'ai ciblé les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail afin qu'ils puissent acquérir de l'expérience professionnelle et accéder à l'emploi.

Deuxièmement, en confiance, j'ai ouvert Job Plus sans quotas aux PME, aux grandes entreprises, aux associations, aux pouvoirs locaux, au travail saisonnier et à l'intérim, parce que chaque secteur qui donne des chances et fait grandir constitue un maillon dans un parcours d'insertion professionnelle multiple et varié.

Troisièmement, l'effet d'aubaine ne s'évalue pas sur la base du nombre de demandes introduites par un secteur, mais sur la capacité du dispositif à générer une mise à l'emploi durable des publics visés. Ainsi, chaque trimestre, les prestations réelles devront comptabiliser trois mois, à minimum mi-temps.

J'ai dit qu'il n'y aura pas d'évaluation prématurée. Je me réjouis cependant de constater le nombre élevé de demandes Job Plus accordées pour les profils les plus éloignés. À la mi-septembre, cela concernait 2 392 personnes avec minimum 24 mois d'inoccupation, soit la porte d'entrée concentrant le plus d'embauches.

Comme je l'ai dit, je reste néanmoins prudent. Si les premiers contrôles, le monitoring et les évaluations démontrent que certains paramètres ne permettent pas d'atteindre l'objectif poursuivi en matière d'insertion durable, comme je m'y suis toujours engagé, je proposerai les mesures correctrices qui s'imposent, mais ne faisons pas d'évaluation prématurée à ce stade.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse.

OK pour la période d'évaluation qui est un peu courte ainsi que pour les publics que l'on va rechercher et qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Vous aviez affirmé que l'on aurait un monitoring si tant est qu'il faille corriger la mesure. Il faut être attentif à cette éventuelle captation massive par l'intérim. J'entends que vous allez évaluer le dispositif chaque trimestre. À ce stade-ci, on est relativement inquiet et l'on souhaiterait que ce monitoring se mette en place le plus vite possible, le cas échéant, au trimestre prochain.

C'est d'ailleurs ce que dit à demi-mot le président de l'UCM, M. Pierre-Frédéric Nyst, dans Sudpresse. Quand il constate le pourcentage des demandes Job Plus captées par l'intérim, il précise : « Si vous voulez augmenter le taux d'emploi et créer des emplois pérennes, probablement que les primes doivent aller plutôt vers les employeurs ».

On restera attentif sur ce sujet et l'on espère que le tir pourra être corrigé.

*(M. Maillen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « le passage en première lecture de l'avant-**  
**projet de décret organisant la réforme des**  
**centres d'insertion socioprofessionnelle**  
**(CISP) »**

**Question orale**  
**de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la validation en première lecture de la**  
**réforme sur les centres d'insertion**  
**socioprofessionnelle (CISP) »**

**Question orale**  
**de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la réforme des centres d'insertion**  
**socioprofessionnelle (CISP) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « le passage en première lecture de l'avant-projet de décret organisant la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) » ;
- Mme Lazon, sur « la validation en première lecture de la réforme sur les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) » ;
- Mme Linard, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret réformant les centres d'insertion socioprofessionnelle. Vous affirmez vouloir consolider leur rôle auprès des publics les plus éloignés de l'emploi et garantir que chaque heure de formation rapproche les stagiaires de l'emploi, d'une qualification ou d'une formation professionnalisante.

Au lendemain de cette adoption par le Gouvernement, l'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle a cependant exprimé les plus vives inquiétudes. Si elle partage les objectifs d'une meilleure coordination des parcours et d'un accompagnement renforcé, elle estime que les modalités envisagées risquent de produire l'effet inverse.

Le secteur redoute notamment une standardisation des parcours et une pression accrue sur les résultats rapidement mesurables. Or, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, une insertion durable nécessite souvent plusieurs étapes : l'alphabétisation, l'acquisition de compétences de base, l'orientation, la reprise de confiance, le stage ou la poursuite d'une formation.

L'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle alerte aussi sur l'alourdissement des obligations administratives, sur la prévisibilité réelle du financement et sur les conséquences d'une enveloppe fermée, ce qui pourrait placer les opérateurs en concurrence plutôt que favoriser leur coopération.

Comment répondez-vous à ces inquiétudes exprimées à la suite de l'adoption du texte en première lecture ? Comment garantirez-vous que les objectifs assignés aux centres d'insertion socioprofessionnelle prendront en compte la progression réelle des stagiaires et ne conduiront pas à privilégier les publics dont le retour à l'emploi est le plus facilement ou le plus rapidement mesurable ?

Comment comptez-vous préserver la capacité des centres à individualiser les parcours ainsi que la diversité de leur offre ?

Quelles modifications êtes-vous disposé à apporter au texte avant sa deuxième lecture, à la lumière des préoccupations exprimées par le secteur ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, le 17 septembre, la réforme des CISP a été validée par le Gouvernement wallon. Cette réforme est attendue et nécessaire. Nous avons un paysage extrêmement fragmenté, avec des structures qui fonctionnent très bien et d'autres un peu moins. C'est une véritable toile dans laquelle il est parfois difficile de se retrouver.

Le secteur tire toutefois la sonnette d'alarme et estime que les mesures prises pourraient être contre-productives. Nous insistons pour que, comme cela a pu être le cas pour les cellules de reconversion, les acteurs puissent se mettre autour de la table avec vous afin de construire la réforme. L'adhésion du secteur est importante si l'on que cette réforme porte ses fruits.

La question de la simplification administrative doit être intégrée à cette réforme afin de permettre au secteur d'être au plus près des bénéficiaires. Le personnel ne travaille pas dans ce secteur pour faire de l'administratif. Il faut également tenir compte du public précarisé auquel les CISP s'adressent et prendre en compte cette réalité dans leur évaluation.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur les lignes directrices de cette réforme ? Le secteur a

présenté son ouverture à négocier avec vous. Comment allez-vous concerter ? Sur quels points de la réforme ? Quels sont les principaux points de blocage avec le secteur ? Quelle est votre proposition face à cette situation ?

Un rôle important est donné au FOREm, qui sera notamment amené à orienter les chercheurs d'emploi, à accepter leur prise en charge, à suivre l'accompagnement, ainsi qu'à participer à la coordination et à l'évaluation des structures. Le FOREm dispose-t-il des moyens humains et organisationnels nécessaires pour assumer l'ensemble de ces missions ? Comment garantir une bonne gouvernance et une articulation efficace avec les acteurs du secteur ?

Vous souhaitez davantage d'interlocuteurs pour représenter le secteur. Quelle est la plus-value attendue ? Comment veiller à ce que cette multiplication des interlocuteurs ne complexifie pas davantage le paysage pour les opérateurs et ne déforce pas la voix du secteur ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, on va être d'accord au moins sur une chose, c'est que la Wallonie doit augmenter son taux d'emploi et que cela passera inévitablement par le fait d'accompagner les demandeuses et les demandeurs au mieux en connaissant et en comprenant leur réalité, leur vécu et en tenant compte de toutes leurs spécificités. Chaque citoyenne ou citoyen est différent selon ses besoins de formation ou d'accompagnement. C'est justement toute l'expertise et la plus-value des 153 CISP répartis sur le territoire wallon, qui accueillent, chaque année, 16 000 stagiaires.

Le Gouvernement a adopté en première lecture, ce 18 septembre, un avant-projet de décret sur les CISP qui entend répondre à des objectifs que nous pouvons rejoindre, mais qui posent des questions et qui inquiètent le secteur, a priori à raison, mais j'espère que vous allez le démentir.

Dans un contexte de réforme fédérale du chômage dont les effets sur la Wallonie n'ont pas fini de se faire sentir, les besoins en accompagnement des demandeurs et demandeuses d'emploi ne faiblissent pas. Dans ce contexte, les CISP ont une vraie plus-value et doivent être soutenus. Votre texte ne s'inscrit clairement pas dans cette perspective.

En contraignant les CISP à avoir des résultats rapides – c'est l'un des soucis que je relève – de remise à l'emploi, on risque d'obliger ceux-ci à n'accompagner que des publics moins éloignés du marché du travail et de laisser au bord de la route de nombreuses personnes qui ont besoin d'un soutien plus long.

On sait que le FOREm met déjà en priorité l'accompagnement rapide – c'est une bonne chose – des demandeurs d'emploi, mais il faut garder l'idée que, si l'on veut augmenter le taux d'emploi, l'on a besoin d'opérateurs, de professionnels qui vont pouvoir prendre un temps plus long avec celles et ceux qui ont besoin d'un peu plus de temps.

On ne peut pas mesurer l'efficacité de ces structures uniquement à travers le prisme de la remise rapide à l'emploi. L'inscription dans un CISP est souvent une première étape vers un long processus qui s'inscrit dans le moyen terme et le long terme. La Wallonie a besoin de cet accompagnement.

Ecolo est attaché, vous le savez, à la simplification administrative. Il reste une crainte : que la réforme entraîne davantage de lourdeurs administratives. Pourriez-vous nous donner votre éclairage là-dessus ? Par ailleurs, le texte réduit de moitié la durée des agréments, ce qui réduirait la prévisibilité financière et organisationnelle. L'enveloppe fermée ajoutée à la fin de l'indexation, déjà en cours depuis 2024, fait craindre aussi un réel définancement du secteur qui ne pourra pas accompagner davantage de stagiaires, malgré la demande, puisque la demande est là ; au vu aussi des réformes qui ont été prises au Fédéral.

Comment répondez-vous aux inquiétudes argumentées du secteur et du terrain ? Comment allez-vous organiser la concertation, suite à cette première lecture, pour le reste du parcours du texte ? Comment les CISP peuvent-ils répondre à la demande de stagiaires supplémentaires dans un contexte d'enveloppe fermée ? J'imagine que vous avez trouvé une solution à cela. Comment le Gouvernement garantit-il que les CISP ne seront pas incités de facto à écarter les publics les plus éloignés de l'emploi pour atteindre les objectifs chiffrés de remise à l'emploi ? Une évaluation de la charge administrative supplémentaire a-t-elle été chiffrée ? Comment ne pas régresser en matière de prévisibilité – indispensable pour les CISP ? Le Gouvernement est-il disposé à revoir certaines orientations du texte avant la deuxième lecture sur la base de l'analyse détaillée que l'Interfédé des CISP annonce produire ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, les CISP jouent un rôle important auprès des personnes les plus éloignées de l'emploi. La réforme adoptée en première lecture ne remet pas cette mission en cause. Elle vise au contraire à la conforter dans un cadre plus cohérent, mieux coordonné et plus lisible pour les stagiaires. En effet, pour les publics concernés, le chemin vers l'emploi passe souvent par plusieurs étapes : retrouver confiance, acquérir des compétences de base, lever certains freins sociaux, construire un

projet professionnel ou encore poursuivre une formation professionnalisante.

La réforme préserve donc l'accompagnement pédagogique, social et individualisé qui constitue la valeur ajoutée des CISP. Elle n'a pas davantage pour objectif de standardiser les parcours ou d'inciter les centres à sélectionner les publics les plus proches de l'emploi. À ce titre, elle fixe un cadre clair : les CISP resteront destinées aux personnes dont l'employabilité est faible ou très faible, et l'accès au dispositif repose sur une validation du FOREm et du CPAS.

Par ailleurs, trop de personnes passent encore d'un dispositif à l'autre sans que les différentes étapes de leur accompagnement soient suffisamment coordonnées. L'ambition portée par la réforme est de mieux coordonner l'intervention des différents acteurs. Le CISP conservera la responsabilité de l'accompagnement intensif, pédagogique et social. Le FOREm devra pour sa part assurer la cohérence globale du parcours et faciliter les transitions entre les différentes étapes de formation et d'insertion. Sur le rôle du FOREm, évitons dès lors tout procès d'intention. Il ne s'agit pas de placer les CISP sous sa tutelle, mais de sortir d'une logique de parcours trop cloisonnée.

Concernant la charge administrative, je suis un peu étonné. J'entends naturellement les préoccupations exprimées, mais la mise en œuvre du dossier unique et du principe du *only once* devra précisément éviter que les centres encodent plusieurs fois les mêmes informations. Les formateurs doivent pouvoir consacrer leur temps à la formation et à l'accompagnement, et non à la répétition de formalités administratives. C'est dans l'intérêt du chercheur d'emploi – c'est vrai pour les CISP, c'est vrai pour d'autres acteurs de la formation –, et je rappelle que le dossier unique est déjà d'application pour l'ensemble des conseillers du FOREm.

Cependant, consacrer des moyens publics importants à une politique impose également d'en évaluer sérieusement les résultats. Il ne serait pas responsable ni à l'égard des stagiaires ni à l'égard des contribuables de financer un dispositif sans pouvoir objectiver son efficacité. La réforme met donc en place un pilotage plus clair, fondé sur des objectifs et des données fiables, adaptés à la réalité des CISP. Il ne s'agit pas de contrôler pour contrôler, mais de mieux soutenir les actions utiles et d'améliorer en permanence l'efficacité du dispositif.

Sur le plan budgétaire, la réforme prévoit une trajectoire pluriannuelle et une revalorisation progressive du taux horaire afin de renforcer la visibilité financière des opérateurs.

Permettez-moi de revenir sur la concertation. Le secteur a été rencontré à de nombreuses reprises, et plusieurs de ses préoccupations ont déjà fait évoluer le projet en première lecture. Les avis formels de

l'Interfédération, du CESE et du Comité de gestion du FOREm ont été sollicités, et nous poursuivrons également les échanges avec les centres et leurs représentants avant la deuxième lecture. Cependant, la concertation doit pouvoir se dérouler dans un climat de confiance, de respect et de responsabilité réciproque. À cet égard, je m'interroge sur les méthodes et intentions de l'Interfédération.

Ainsi, au lendemain du passage de la réforme en première lecture au Gouvernement, l'interfédérations a publié un communiqué particulièrement critique – c'est un euphémisme –, dans lequel elle dénonce déjà plusieurs dispositions et les conséquences qu'aurait la réforme, selon elle. Vous vous appuyez largement sur ce communiqué pour vos questions.

Or, le lundi qui suit, elle sollicite mon cabinet afin de disposer d'une copie de l'ensemble du dossier avec les différents textes et notes qui, je cite : « seraient particulièrement utiles pour appréhender de manière complète les dispositions envisagées et leur portée, et ainsi disposer de tous les éléments nécessaires à une analyse du projet ». Je m'étonne de ces procédés, alors qu'une large phase de concertation préalable a été consacrée à l'écoute des CISP et de leurs différentes fédérations, et que cette phase est plutôt déroulée – j'avais l'impression – dans un climat constructif et de confiance, en tout cas en ce qui me concerne et mon cabinet.

J'ose espérer que, malgré la volonté souvent répétée de l'interfédérations de ne pas s'inscrire dans les différentes réformes de l'accompagnement et du parcours vers l'emploi, la majorité des CISP participera bien, quant à elle, à cette nouvelle dynamique dans laquelle, je le répète, ma conviction est que les CISP qui souhaitent s'y inscrire ont pleinement leur place.

**M. le Président.** – La parole est Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – J'ai un peu peur que chaque partie campe sur ses réflexions et positionnements.

Le débat n'est pas de savoir combien de réunions ont été organisées, Monsieur le Ministre, ce n'est pas la question. La question est de savoir comment la concertation peut faire évoluer le projet. Qu'est-ce qui a changé dans les textes grâce aux contributions du secteur qui vit au quotidien cette réalité de l'accompagnement des publics très éloignés de l'emploi ?

Le 15 septembre, vous nous disiez avoir retenu certaines observations, mais pas toutes. Maintenant, il faut identifier clairement lesquelles ont été retenues, lesquelles ont été écartées et surtout pourquoi.

Vous aviez aussi annoncé que la concertation reprendrait une fois l'étape gouvernementale franchie, mais on y est. Quelles dispositions sont aujourd'hui

encore ouvertes à la modification avant la deuxième lecture ?

Vous aviez aussi annoncé que la réforme garantirait et respecterait pleinement le volet social et inscrirait dans des parcours itératifs. C'est précisément ce risque de parcours trop standardisé qui est mis sur la table et là où les inquiétudes persistent. Montrez-nous où cette garantie se trouve aujourd'hui dans le texte. La question réside aussi dans le financement avec l'enveloppe fermée et l'impact sur les différentes structures et sur les centres filière, par filière.

Au-delà des intentions, il faut passer maintenant aux garanties. Comment seront reconnues la progression, les étapes intermédiaires, dont le FOREm est chargé de faciliter les transitions, et les trajectoires qui ne déboucheraient évidemment pas directement sur l'emploi ? Il y a tout un parcours, là, que vous devriez pouvoir continuer à analyser avec l'expertise de l'interfédérations.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Merci d'abord à M. le Ministre pour toutes ces précisions.

D'emblée, dans votre réponse, vous avez souligné le rôle important que jouaient les CISP par rapport aux personnes les plus éloignées du travail, en citant tout le parcours et en insistant – je me permets de le faire aussi – sur l'accompagnement social des CISP. C'est leur valeur ajoutée par rapport à des personnes moins éloignées du travail. C'est là effectivement que leur rôle est important, également dans la simplification administrative, puisque cela permet aux personnes de mieux se consacrer à l'accompagnement des personnes plutôt qu'à des tâches administratives.

J'ai entendu aussi, par rapport à ma question et à mon questionnement sur le FOREm, que les CISP ne seraient pas sous la tutelle du FOREm. Je vous rejoins sur la volonté de rendre les parcours plus cohérents – on le dit depuis le départ – et de renforcer l'efficacité des moyens publics. C'est important, ce sont des objectifs sur lesquels on vous rejoint pleinement.

J'entends que, par rapport à la concertation, il y a un petit souci, une divergence, mais vous avez dit que vous alliez poursuivre la concertation avant la deuxième lecture. J'insiste parce qu'une vraie concertation est la garantie d'une belle réussite d'une réforme. Si le secteur, je n'en doute pas, nous écoute aujourd'hui et est attentif, je crois qu'il y a des pas à faire. Je répète que c'est important de continuer cette concertation pour la réussite de la réforme.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je ne vais pas être très longue. Je suis d'accord avec vous quand vous dites que les CISP jouent un rôle important pour les

publics les plus éloignés de l'emploi. Au moins, on est d'accord là-dessus. Si c'est le cas et s'ils jouent ce rôle important, il faut les reconnaître dans ce rôle. Il y a un hiatus dans votre première version du texte qui dit que vous les évaluez sur les résultats rapides de remise à l'emploi. La question n'est pas de ne pas évaluer, évidemment que l'on doit évaluer le travail et des résultats, mais il faut travailler sur un autre critère que simplement la rapidité des résultats de remise à l'emploi. C'est là que le bât blesse, il me semble. Plus on est éloigné de l'emploi, plus cela prend du temps pour retourner vers l'emploi.

Entre votre première et votre deuxième lecture, un des apports potentiels de l'Interféd des CISP est de rediscuter de cette question et de voir quels sont les critères qui seraient plus adéquats, qui viennent compléter ce dispositif ou le remplacer, je ne sais pas, mais il y a un gros souci dans votre texte si l'objectif est bien de ramener vers l'emploi un maximum de personnes qui en sont les plus éloignées.

Sur la concertation, j'entends bien que votre petite intervention sur le fait qu'il y a déjà une sortie d'un communiqué de presse alors qu'après on vous a demandé des documents. Bref, la question n'est pas là. La question, c'est de se dire qu'entre la première et la deuxième lecture, c'est le temps de concertation sur une base d'un texte. Il y a des concertations informelles possibles avant, puis là, il y a un texte. C'est important de continuer à travailler avec le secteur si l'objectif est bien – je vais le laisser à votre crédit pour le moment – de ramener vers l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées.

**M. le Président.** – Je propose une petite pause technique.

*- La séance est suspendue à 11 heures 55 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 11 heures 58 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « les capacités d'accueil et de maintien en**  
**emploi des travailleurs les plus fragilisés »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les capacités d'accueil et de maintien en emploi des travailleurs les plus fragilisés ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, une récente carte blanche était consacrée au secteur des titres-services. On en parle beaucoup, presque tous les jours. Des articles sont produits sur le sujet, encore aujourd'hui d'ailleurs. L'article qui relève de la carte blanche soulève une question de fond dans le contexte des politiques de remise à l'emploi : « Notre monde du travail dispose-t-il encore des moyens nécessaires pour accueillir et maintenir en emploi les travailleurs les plus fragilisés ? »

Les auteurs rappellent qu'une partie de ces travailleurs conservent une réelle capacité de travail, mais ne peut plus nécessairement répondre durablement à toutes les exigences d'un emploi, sauf moyennant adaptations. Certains secteurs et certains employeurs jouent dès lors un rôle essentiel pour permettre à ces personnes de rester actives sur le plan professionnel. C'est notamment le cas des entreprises d'insertion, qui accueillent des publics confrontés à différentes vulnérabilités et dont la mission ne consiste pas uniquement à mettre à l'emploi, mais aussi à accompagner et maintenir ces travailleurs dans l'emploi. L'accompagnement nécessite du temps, un encadrement de proximité, mais aussi de la souplesse d'organisation et des moyens économiques. La carte blanche alerte précisément sur l'érosion progressive de ses capacités d'adaptation.

Cela pose une question de cohérence en matière de politique d'emploi. Une capacité de travail n'a de réelle portée que si les employeurs disposent encore des moyens de l'accueillir. Quel constat posez-vous quant à l'évolution des moyens dont disposent les entreprises d'insertion et, plus largement, les employeurs qui accompagnent les publics les plus fragilisés ? Comment entendez-vous garantir que ces acteurs conservent les moyens humains, organisationnels ou financiers nécessaires pour adapter le travail et assurer un véritable maintien à l'emploi ?

Dans un contexte où aujourd'hui la remise à l'emploi des personnes en incapacité semble constituer une priorité, comment éviter que l'affaiblissement de ces capacités d'accompagnement ne vienne réduire précisément les possibilités d'emploi qui sont accessibles aux personnes dont le potentiel de travail nécessite précisément des conditions adaptées ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le rapport d'évaluation du dispositif des titres-services réalisé par Idea Consult, dont nous avons déjà pu discuter au sein de cette Commission, a permis de mettre en lumière plusieurs enjeux importants, s'agissant des travailleuses. L'absentéisme, le taux de maladie de longue durée, la formation, l'enjeu que représente le secteur pour l'emploi de personnes peu qualifiées ou éloignées de l'emploi sont autant de sujets qui, pour autant qu'ils relèvent des compétences régionales, sont pris en considération dans le cadre de la réforme en cours.

Le rapport a également pu souligner la coexistence de différents acteurs au sein du secteur, parmi lesquels les entreprises d'insertion, qui relèvent de l'économie sociale ; une coexistence dont le maintien devra aussi être discuté dans le cadre de la réforme précitée, comme ce fut d'ailleurs le cas dans les deux autres Régions. S'agissant de vos questions spécifiques relatives au financement des entreprises d'insertion ainsi qu'à leur éventuelle évolution, je vous renvoie à mon collègue, le ministre de l'Économie sociale.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – J'entends votre réflexe de renvoyer vers votre collègue, mais la réalité du marché de l'emploi est celle-là : il y a une série de personnes dont on souhaite le retour au travail parce qu'elles gradent un potentiel en dépit de capacités réduites. Ce potentiel, si l'on veut l'exploiter, il y a des employeurs très particuliers qui font aujourd'hui un travail extraordinaire pour accompagner en toute proximité ces travailleurs. On est en pleine contradiction : on renforce les politiques de remise à l'emploi, mais on fragilise, par ailleurs les acteurs de terrain qui permettent concrètement la remise à l'emploi ou la remise sur la voie professionnelle de personnes qui en sont potentiellement éloignées, en termes de capacité réduite, peut être provisoirement ou sur le plus long terme.

Ici, la carte blanche donne un exemple très concret. Il est question de Picobeau, une société de titres-services où les auteurs attribuent de faibles niveaux d'absentéisme. Les chiffres sont assez extraordinaires, puisque l'on parle de 3 % d'absentéisme comparé à

16 % dans l'ensemble du secteur. Ces faibles niveaux d'absentéisme sont, selon eux, dus à un investissement continu dans l'accompagnement social, l'encadrement de terrain, l'intervention de la médecine du travail et l'intervention en amont pour éviter que la maladie ne survienne.

C'est précisément ce type de capacités qu'il faut préserver : de la prévention, d'abord et avant tout, car celle-ci coûte globalement moins cher que le fait de tomber dans les circuits d'absentéisme du travail et que tous les systèmes que l'on met en œuvre pour essayer de rétablir les capacités. On parle souvent de rendement financier, mais il y a aussi un rendement social qui devrait pouvoir être envisagé.

**Question orale**  
**de M. Loris Resinelli**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la prolongation des cellules de**  
**reconversion dans les magasins Cora »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la prolongation des cellules de reconversion dans les magasins Cora ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 30 janvier 2026, l'ensemble des Cora fermaient leurs portes en Wallonie et à Bruxelles. C'était un énorme coup dur pour les travailleurs, certains y ayant fait toute leur carrière.

Dès la fermeture, une cellule de reconversion a été mise en place pour aider les travailleurs à retrouver un emploi ou à trouver une formation. Il est mentionné que 304 personnes auraient fait appel à cette cellule. Huit mois plus tard, 30 % de ces personnes inscrites auraient retrouvé un emploi.

Ce résultat doit naturellement être replacé dans son contexte. Le marché de l'emploi reste difficile dans certains secteurs, tandis qu'une partie des travailleurs concernés sont plus âgés et ont parfois passé une grande partie de leur carrière chez Cora. Pour certains, une réorientation professionnelle nécessite également de passer par une formation, ce qui implique du temps.

Or, il ne reste aujourd'hui que quatre mois à la cellule de reconversion dans son cadre actuel. Au regard du nombre de travailleurs qui n'ont pas encore retrouvé d'emploi, le travail à accomplir demeure donc important.

Quel bilan tirez-vous des huit premiers mois des cellules de reconversion ? Combien de travailleurs sont aujourd'hui toujours accompagnés et combien ont retrouvé un emploi ou entamé une formation ? Quels sont les critères pris en compte pour décider d'une prolongation des cellules de reconversion ? Au regard du nombre de travailleurs qui n'ont pas encore retrouvé d'emploi, envisagez-vous une prolongation de l'accompagnement au-delà des quatre mois restants ? Enfin, quelles mesures complémentaires pourraient être mobilisées afin d'améliorer les perspectives de retour à l'emploi des travailleurs encore accompagnés, notamment pour ceux qui sont plus âgés ou qui souhaitent se réorienter vers un autre secteur ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, à ce jour, sur les 968 personnes concernées, 34 % ont déjà retrouvé un emploi, dont 59 % en CDI, 24 % en CDD et 3 % comme indépendant. Les principaux débouchés se situent dans la grande distribution, le secteur public, le secteur social, l'enseignement et la santé.

Actuellement, 486 personnes sont encore accompagnées par la cellule de reconversion, dont 155 travailleurs âgés de 55 ans ou plus. Pour ce public, le retour à l'emploi est souvent plus complexe, après de longues années passées au sein d'une même entreprise. Pour répondre à ces particularités, un accompagnement renforcé a été mis en place par le FOREm, reposant notamment sur des bilans de compétences approfondies, sur la valorisation de l'expérience acquise, des formations ciblées lorsque cela est pertinent ainsi qu'un soutien individualisé dans les démarches de recherche d'emploi.

La cellule de reconversion a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et devait initialement se terminer le 30 septembre 2026. Les organisations syndicales ont sollicité sa prolongation d'un an. Cette demande repose sur plusieurs constats, dont principalement le fait que les licenciements se sont étalés dans le temps. La dernière vague, qui concernait 454 travailleurs, n'est intervenue qu'au 31 janvier 2026. Ces personnes ont dès lors bénéficié d'une période d'accompagnement plus courte.

Il apparaît que la prolongation de la cellule de reconversion répond à un besoin réel pour une part importante des travailleurs concernés. Elle vise à consolider les résultats déjà obtenus et à offrir aux personnes encore fragilisées par la fermeture de Cora, les meilleures chances de retrouver un emploi durable.

**M. le Président.** – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Ce besoin est réel, vous l'avez cité, 486 personnes sont encore

aujourd'hui accompagnées par ces cellules de reconversion, qui semblent fonctionner puisque 34 % ont déjà retrouvé un emploi, ce qui est encourageant. Vous l'avez souligné, il faut parfois du temps, notamment vu l'étalement dans le temps des différents licenciements.

Cette demande des syndicats de prolonger au-delà du 30 septembre 2026, c'est-à-dire demain, est tout à fait fondée. Je me réjouis que vous l'ayez entendue.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le suivi des agréments des entreprises de  
titres-services »**

**Question orale  
de Mme Patricia Van Walle  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le danger d'une nouvelle augmentation du  
prix du titre-service »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « le suivi des agréments des entreprises de titres-services » ;
- Mme Van Walle, sur « le danger d'une nouvelle augmentation du prix du titre-service ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, je le disais tout à l'heure, les titres-services sont un sujet d'actualité. Aujourd'hui encore, la presse en fait état. Dans le cadre de votre conclave budgétaire, il est question de pistes sur la table par rapport aux titres-services : soit d'augmenter le prix, soit d'en réduire la déduction fiscale. Nous n'avons pas fini d'évoquer l'équilibre, très précaire d'ailleurs, puisqu'on voit l'emploi du secteur en recul, entre les employeurs qui bénéficient d'agréments – je vais en parler tout de suite –, les utilisateurs, qui parfois estiment que le prix commence à devenir un frein à l'utilisation et qui réduisent les heures – ce qui est vérifié statistiquement –, et la Région qui doit intervenir pour soutenir le système, lequel au départ est un maintien à l'emploi et évite le travail au noir.

Un article consacré aux fraudes dans le secteur des titres-services attire l'attention sur le suivi des entreprises après l'octroi de leur agrément. Il y est fait

état de nombreux agréments fantômes et de difficultés potentielles pour l'administration à assurer le suivi d'entreprises lorsque leur structure ou leurs responsables évoluent. Or, le cadre réglementaire prévoit des conditions précises pour le maintien et le transfert des agréments. Depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, les règles relatives aux administrateurs, gérants et personnes pouvant engager une entreprise ont été renforcées, de même que le traitement des données destiné au suivi des agréments.

Combien d'entreprises disposent aujourd'hui d'un agrément titres-services en Wallonie ? Combien d'entre elles exercent effectivement une activité dans le dispositif ? Confirmez-vous l'existence d'agréments pour lesquels l'administration ne disposerait plus d'informations actualisées sur l'entreprise ou ses responsables ? Dans l'affirmative, combien d'agréments sont concernés ?

Comment sont contrôlées les conditions d'agrément lorsque interviennent une transformation juridique ou une modification des administrateurs, gérants ou autres personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise ? Quel premier bilan tirez-vous des nouvelles dispositions entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026 concernant le suivi des entreprises et de leurs représentants ? La réforme des titres-services prévoira-t-elle des mécanismes supplémentaires permettant de vérifier régulièrement que chaque entreprise agréée satisfait toujours aux conditions requises ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

**Mme Patricia Van Walle (PTB).** – Monsieur le Ministre, dans le cadre de son conclave budgétaire, votre Gouvernement est à la recherche de 900 millions d'euros d'économies supplémentaires à réaliser dans le budget wallon. Selon la presse, une des pistes envisagées pour récupérer une partie de ce montant serait d'augmenter une nouvelle fois le prix du titre-service, mais aussi de réduire, voire de supprimer, la réduction d'impôt accordée aux utilisateurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Pour rappel, en Région wallonne, cet avantage est de 0,90 euro par titre-service. Sachant qu'un utilisateur moyen consomme entre 90 et 100 titres par an, supprimer cet avantage coûterait 80 à 90 euros par an par utilisateur. Sur une année, cela peut sembler dérisoire, mais ce ne l'est pas du tout. D'autant que cette mesure viendrait s'ajouter à d'autres attaques que votre Gouvernement envisage, comme la hausse du prix du ticket de bus, la vignette automobile ou encore la taxe autonomie, sans parler de la hausse des prix à tous les niveaux, que ce soit le prix des courses, la facture d'énergie ou le carburant. Cette mesure toucherait aussi durement les travailleuses et les travailleurs de ce secteur.

L'étude que vous avez commandée à Idea Consult a mis en lumière que deux tiers des utilisateurs disent qu'ils réduiraient ou supprimeraient le recours au dispositif des titres-services en cas de hausse de prix ou en cas de suppression de l'avantage fiscal. Or, déjà maintenant, des utilisateurs arrêtent ou réduisent leurs heures à cause des hausses de prix.

Un article parle aujourd'hui d'une enquête qui a été menée par la FGTB auprès de 1 711 aides-ménagères, et qui indique que 46 % ont perdu des clients depuis 2025. De plus, tant la CSC que la FGTB ont mené des enquêtes qui confirment cette tendance. Dans ce cas-là, c'est bien souvent l'aide-ménagère qui est pénalisée. Un utilisateur qui part et qui n'est pas remplacé, c'est une perte de revenus pour elle. Un utilisateur qui réduit ses heures, cela veut dire tout simplement avoir moins de temps pour faire la même tâche.

Pouvez-vous me garantir ici et aujourd'hui qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027, le prix du titre-service ne va pas augmenter et que l'avantage fiscal accordé aux utilisateurs ne sera pas réduit ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, par rapport à cette dernière question, je ne vais rien vous garantir du tout. Nous sommes en conclave budgétaire. Je vois qu'il y a des conclaves à Bruxelles, en Flandre, que les titres-services sont sur la table des différents gouvernements régionaux. Je ne vais pas dévoiler ici les discussions du conclave. Il y aura un temps pour le faire. J'ai toujours dit, dans cette commission, qu'il y avait un équilibre à avoir par rapport au prix du titre-service, par rapport à l'attractivité du dispositif des titres-services pour les travailleurs et les travailleuses, la soutenabilité pour les finances publiques wallonnes, la rentabilité et la viabilité des entreprises du secteur. On débat aujourd'hui d'assurer la survie d'un dispositif pour les raisons que l'on sait.

Concernant le suivi des agréments, le SPW Économie, Emploi, Recherche m'indique que 648 entreprises sont actuellement agréées par la Région wallonne. Les entreprises qui ne sont plus actives doivent le signaler en vue de la désactivation de leur agrément. Cela dit, les entreprises qui ne remettent aucun titre-service pendant un an perdent automatiquement celui-ci. Ainsi, 13 entreprises ont perdu leur agrément pour cause d'inactivité en 2025.

En cas de transformation juridique et de transfert d'une activité de titres-services vers une entreprise non agréée, l'entreprise cessionnaire est tenue de solliciter un transfert d'agrément. Il est alors vérifié que l'entreprise cessionnaire respecte les conditions d'agrément, en ce compris celles relatives aux gérants et

administrateurs. En cas de remplacement d'un administrateur gérant ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise, l'identité de son remplaçant doit être communiquée à la Banque-carrefour des entreprises. Le SPW Économie, Emploi, Recherche vérifie lors de ses contrôles que les conditions d'agrément restent respectées et notamment qu'aucune incompatibilité n'existe.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026, la personne de l'entreprise agréée qui a suivi la session d'information doit être un gérant, un administrateur ou une personne habilitée à engager l'entreprise. Le SPW Économie, Emploi, Recherche m'indique qu'il est cependant encore trop tôt pour dresser un premier bilan de cette nouvelle disposition.

Je vous confirme pour le surplus, ma volonté d'améliorer la politique de contrôle à l'occasion de la réforme du dispositif. Je souhaite que ce contrôle soit plus efficace, sans surcharge administrative inutile. Le renouvellement du marché public en vue de désigner la société émettrice constitue d'ailleurs l'occasion de faciliter la détection d'éventuelles anomalies à travers la récolte de données pertinentes.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments transmis. Je vous rejoins dans l'idée qu'il est important de contrôler. Ce n'est pas tout de mettre en place les règles, encore faut-il qu'il y ait des contrôles. Sans cela, les risques de déraillement sont réels. L'enjeu est désormais de vérifier l'application concrète des règles. C'est d'ailleurs ce que l'article mettait en avant. Dans un dispositif qui est largement financé par les moyens publics, nous devons garantir que chaque entreprise agréée respecte en permanence les conditions qui lui sont imposées. C'est aussi protéger les travailleuses et les travailleurs, et c'est garantir une utilisation rigoureuse de nos deniers publics et ne pas pénaliser, d'un autre côté, les entreprises qui, elles, respectent pleinement les règles.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle** (PTB). – Avant de répliquer, Monsieur le Ministre, je voudrais dire un mot. Souvent, quand j'interviens, vous souriez. En fait, cela ne me fait pas rire quand on parle des fins de mois difficiles pour les gens, avec toutes les mesures et les réformes que vous prenez, où vous allez toujours chercher dans la même poche.

Vous parlez également toujours de la viabilité des entreprises, mais je ne vous entends jamais parler des profits des grandes entreprises qui bénéficient aussi de l'argent public. Votre réponse ne m'a pas rassurée. Je ne m'attendais pas à autre chose. Je savais que vous n'alliez pas répondre ; vous vous retranchez derrière le fait que les discussions sont encore en cours. Que les choses soient claires : une nouvelle hausse des prix

serait inacceptable, tant pour les utilisateurs que pour les aides ménagères. Je pense que vous le savez, et c'est pour cela que vous ne répondez pas clairement. Nous en saurons certainement plus après le conclave, mais, en attendant, j'invite les aides-ménagères et l'ensemble des travailleurs à augmenter la pression sur votre Gouvernement en prenant part à la manifestation nationale, qui est un appel des syndicats et qui aura lieu ce vendredi 9 octobre. Vous pouvez sourire, je peux sourire aussi.

**Question orale**  
**de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la mobilité interrégionale et**  
**transfrontalière des chercheurs d'emploi »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mobilité interrégionale et transfrontalière des chercheurs d'emploi ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la DPR prévoit que le Gouvernement renforce la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi en s'appuyant notamment sur l'accord de coopération conclu avec la Flandre. Elle précise également qu'une démarche similaire doit être réalisée avec la Région de Bruxelles-Capitale, Actiris et les pays limitrophes.

Dans un contexte où de nombreux secteurs wallons contribuent à faire face à des pénuries de main-d'œuvre, tandis que certaines zones frontalières offrent des opportunités d'emploi importantes, la mobilité géographique constitue un levier essentiel pour favoriser le retour à l'emploi et répondre aux besoins des entreprises.

L'accord avec la Flandre ayant désormais été adopté, il apparaît opportun de faire le point sur les autres engagements inscrits dans la DPR.

Dès lors, Monsieur le Ministre, où en sont les discussions avec la Région de Bruxelles-Capitale et Actiris en vue de conclure un accord comparable à celui intervenu avec la Flandre ?

Plus précisément, quel calendrier le Gouvernement wallon se fixe-t-il pour concrétiser les engagements de la DPR vis-à-vis de Bruxelles et des régions frontalières ?

Enfin, les contacts ont-ils déjà été entrepris avec les pays limitrophes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, la mobilité interrégionale et transfrontalière constitue effectivement un levier pour répondre à nos ambitions en matière d'emploi et atteindre l'objectif européen de 80 %. L'accord de coopération conclu avec la Flandre marque une étape importante. Il vise notamment à renforcer les échanges d'offres d'emploi, faciliter les collaborations entre services publics de l'emploi et favoriser la mobilité des chercheurs d'emploi entre nos régions. Cette dynamique ne se limite toutefois pas à la Flandre.

Le FOREm entretient depuis de nombreuses années des collaborations étroites avec les autres services publics de l'emploi belge. Je pense notamment à l'accord de coopération relatif à la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi, ainsi qu'aux travaux menés dans le cadre de l'ASBL Synerjob, qui réunit depuis 2007 Actiris, Bruxelles Formation, le FOREm, le VDAB et l'ADG, en Communauté germanophone, afin d'aborder les défis des marchés régionaux de l'emploi de manière plus efficace. Cette coopération s'est également renforcée avec la convention conclue entre le FOREm et Actiris en 2024.

S'agissant de la mobilité transfrontalière, la Wallonie est particulièrement active dans le cadre de la Grande Région. Sous la présidence wallonne, le groupe de travail « marché du travail » poursuit plusieurs objectifs, parmi lesquels l'anticipation des pénuries de main-d'œuvre, le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de formation professionnelle, la mobilité des travailleurs, la reconnaissance des compétences et l'identification des obstacles à la mobilité transfrontalière. Les collaborations opérationnelles existent déjà, tant au niveau interrégional qu'au niveau transfrontalier, et se poursuivent au quotidien entre les acteurs concernés. Le Gouvernement continuera de soutenir toute initiative permettant de renforcer ces partenariats et d'améliorer la fluidité du marché de l'emploi, dans l'intérêt des chercheurs d'emploi comme des employeurs.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, merci pour ces éléments de réponse, qui sont fort rassurants puisque, comme vous le dites, la dynamique est engagée avec la Flandre. C'est une première étape qui a déjà montré des résultats. L'enjeu est de poursuivre avec Bruxelles et les régions frontalières. Vous le dites, c'est déjà en cours. Les collaborations existent, le Gouvernement va continuer.

J'insiste pour qu'il continue et officialise ces partenariats, puisque la mobilité est un levier essentiel pour favoriser le retour à l'emploi et pour répondre aux besoins de nos entreprises.

**Question orale**  
**de Mme Christine Mauel**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la valorisation de l'emploi local et**  
**l'attractivité des zones frontalières grâce aux**  
**réformes du Gouvernement wallon »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la valorisation de l'emploi local et l'attractivité des zones frontalières grâce aux réformes du Gouvernement wallon ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Christine Mauel (MR).** – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon porte des réformes ambitieuses pour dynamiser notre économie, renforcer la compétitivité des entreprises et mieux valoriser le travail. Cette ambition est particulièrement importante en Communauté germanophone, où les entreprises sont en concurrence directe avec les employeurs situés de l'autre côté des frontières. La Communauté germanophone a lancé la campagne « Pendeln neu rechnen », ce qui veut dire « repenser ses trajets domicile-travail », afin d'inciter les travailleurs frontaliers à redécouvrir les atouts d'un emploi local.

Elle les invite à refaire le calcul personnel en tenant compte du revenu, mais aussi de la durée du travail, des frais de déplacement et du temps passé chaque jour sur la route. La campagne s'appuie également sur une évolution fédérale importante pour nos entreprises ; elle est portée notamment par le ministre fédéral David Clarinval. Les travailleurs peuvent désormais, dans les conditions prévues par la loi, sur une base volontaire, effectuer jusqu'à 360 heures supplémentaires par an, dont 240 bénéficient d'une exonération fiscale et sociale. L'AVED-IHK, l'association des employeurs, informe déjà les employeurs sur l'application de cette mesure.

Pour que cette campagne porte également ses fruits, il faut toutefois que les entreprises locales puissent proposer des perspectives suffisamment attractives et disposer des moyens de se développer. Comment la politique économique wallonne peut-elle renforcer cette dimension de la campagne et soutenir concrètement la compétitivité des entreprises de notre région frontalière ? Quels instruments relevant de vos

compétences pourraient les aider à investir, à se développer et à mieux faire connaître les possibilités de carrière ? Enfin, êtes-vous disposé à examiner, avec la Communauté germanophone et les organisations patronales, comment ancrer durablement cette démarche dans une stratégie économique commune ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les zones frontalières constituent une richesse pour la Wallonie. Elles offrent à de nombreux travailleurs et chercheurs d'emploi des opportunités professionnelles qui dépassent les frontières administratives de notre Région. Dans ce contexte, je considère qu'il est essentiel que chacun puisse disposer d'une information complète lui permettant de poser un choix éclairé. La rémunération est naturellement un élément important, mais elle n'est pas le seul. Les temps de déplacement, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les perspectives d'évolution ou encore la qualité de vie sont autant de facteurs qui méritent d'être pris en considération.

Je partage pleinement cette approche : l'enjeu n'est pas d'opposer emploi local et emploi transfrontalier, mais de permettre aux travailleurs d'appréhender l'ensemble des paramètres liés à leurs choix professionnels. Cette réflexion s'inscrit pleinement dans les travaux menés au sein de la Grande Région, à travers la présidence du groupe de travail « Marché du travail » de la Grande Région, la Wallonie contribue activement aux réflexions portant sur les pénuries de main-d'œuvre, comme j'ai pu le dire tout à l'heure : la mobilité des travailleurs, les obstacles à l'emploi transfrontalier, la reconnaissance des compétences, ainsi que la coopération entre les différents acteurs de l'emploi.

Ces travaux sont également menés en lien avec la *task force* « Frontaliers » et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, qui permettent de mieux comprendre les évolutions du marché du travail et les réalités vécues par les travailleurs transfrontaliers. Notre ambition est claire : permettre à chacun de saisir les opportunités qui correspondent le mieux à sa situation, tout en poursuivant nos efforts pour renforcer l'attractivité de l'emploi en Wallonie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Christine Mauel (MR).** – Je retiens votre volonté de soutenir les entreprises confrontées à la concurrence des pays voisins à travers vos actions. Pour que cette campagne débouche effectivement sur des recrutements, nos entreprises doivent pouvoir proposer des perspectives solides. Dès lors, je me réjouis particulièrement que vous vouliez examiner, avec la Grande Région, la Communauté germanophone et les

organisations patronales, quels outils économiques pourraient renforcer concrètement leur activité. En effet, c'est cette articulation entre mesures fédérales, une campagne locale et la politique économique wallonne que nous devons faire avancer.

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la diminution des offres d'emploi pour les**  
**jeunes diplômés en Wallonie »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la diminution des offres d'emploi pour les jeunes diplômés en Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, c'est encore un article dans le journal qui évoquait récemment la diminution d'offres d'emploi destinés aux jeunes diplômées et diplômés. Entre 2024 et 2025, Actiris observe une diminution de 34 % dans les offres qui leur sont destinées. L'article ne dit pas si pareille étude a été menée par le FOREm.

Or, lorsqu'ils quittent les bancs de l'université ou de la haute-école, les jeunes fraîchement diplômés se trouvent sur le marché du travail en concurrence avec des candidats plus expérimentés qui, très souvent, ont la préférence des recruteurs.

Le FOREm dispose-t-il d'une étude comparable à celle menée par Actiris au sujet des offres accessibles aux jeunes diplômés ? Disposez-vous d'une analyse de la situation concernant ce public spécifique en Wallonie ?

Quelle stratégie est mise en œuvre pour sensibiliser les entreprises à une meilleure prise en compte de critères accessibles aux jeunes diplômés lors de la rédaction des offres d'emploi ?

Disposez-vous d'une analyse de la proportion de jeunes diplômés qui décrochent leur premier job une fois sorti des études après un délai de trois, six et neuf mois ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le

FOREm ne dispose pas d'une étude directement comparable à celle réalisée par Actiris concernant l'évolution des offres destinées aux jeunes diplômés. En revanche, il analyse chaque année l'insertion des jeunes inscrits pour la première fois à la sortie des études sur une période d'observation de six mois. Il ne dispose dès lors pas de données consolidées relatives à l'insertion après neuf mois.

Les résultats les plus récents montrent que 63,6 % des jeunes inscrits entre juin et octobre 2025 ont connu au moins un emploi salarié dans les six mois suivant leur inscription au FOREm, contre 62 % en 2024. Ce taux s'élève à 66,2 % lorsque le travail indépendant est également pris en compte. L'étude met également en évidence que parmi les jeunes qui accèdent à l'emploi dans les six mois, plus de huit sur 10 le font dans les trois premiers mois suivant leur inscription. Le délai moyen d'accès à un premier emploi s'établit à 44 jours, contre 52 jours l'année précédente.

Par ailleurs, plus de huit jeunes insérés sur 10 accèdent à l'emploi dans les trois mois suivant leur inscription. Enfin, le FOREm accompagne les entreprises dans leur recrutement en privilégiant une approche centrée sur les compétences afin d'élargir les opportunités d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes diplômés.

Si vous voulez, j'ai une copie écrite de la réponse puisqu'il y a quelques chiffres.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie, parce qu'effectivement vous avez cité pas mal de chiffres qui m'intéressent.

Je retiens que plus de six sur 10 jeunes inscrits trouvent un job après six mois. Il n'empêche que six mois, c'est long, même si j'ai bien compris que huit sur 10 de ceux-là trouvent dans les trois premiers mois, c'est-à-dire directement après leur sortie des études.

Ce qui m'interpelle, ce sont tous ces jeunes diplômés, en général des hautes écoles ou de l'enseignement universitaire, qui malgré leur formation, malgré leur expertise, ne trouvent pas d'emploi. Ne devrions-nous pas soit réaliser une campagne, soit introduire un dispositif spécifique avec des stages ou des primes à l'engagement de premier emploi, des quotas de jeunes travailleurs qui sortent des études dans les services publics, peu importe ?

La pire des choses quand on est jeune, alors que l'on sort des études, que l'on a fait des efforts, que l'on a travaillé, que l'on a réussi ses examens et que l'on reste des mois sans obtenir une réponse à sa recherche de job. La pire est la non-réponse des employeurs. Je sais que c'est compliqué d'intervenir là-dessus, mais ils ont l'impression de ne pas être pris en considération malgré l'investissement de la société dans leur formation.

Une insertion plus rapide serait à privilégier. Espérons trouver une manière de les aider, de les soutenir. Il est dommage de voir des jeunes diplômés formés ne pas pouvoir s'inscrire rapidement dans la voie professionnelle. Je vous remercie d'y veiller.

*- La séance est suspendue à 12 heures 33 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures.*

*(Mme De Rodder, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

**Question orale  
de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le développement de l'esprit  
d'entreprendre chez les jeunes wallons »**

**Question orale  
de M. Vincent Maillen**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « l'initiative de WeStart et AKT visant à  
développer l'esprit d'entreprendre chez les  
jeunes »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Lazon, sur « le développement de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes wallons » ;
- M. Maillen, sur « l'initiative de WeStart et AKT visant à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la presse a récemment évoqué une initiative particulièrement intéressante portée par Wallonie Entreprendre et AKT. Celle-ci offre à 150 étudiants de la Haute École Charlemagne, issus de différentes sections – telles que les techniques de gestion horticole, l'architecture des jardins et du

paysage ou le *green packaging design* – l'opportunité de se confronter à la réalité du monde de l'entreprise.

Pendant cinq jours, ces étudiants seront amenés à relever des défis réels soumis par des entreprises wallonnes. Accompagnés par une équipe pluridisciplinaire, ils devront imaginer, développer et prototyper des solutions durables répondant à des problématiques réelles.

Je ne peux que saluer ce type de démarche qui contribue à renforcer les liens entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Ces passerelles sont essentielles pour préparer les jeunes aux réalités professionnelles.

Quel regard portez-vous sur cette initiative ? Disposez-vous déjà de premiers retours quant à son déroulement ou à son impact ? Comment ce type de partenariat entre les entreprises et les établissements scolaires s'inscrit-il dans la stratégie menée par le Gouvernement wallon en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat ?

Il est annoncé qu'une vingtaine d'autres actions devraient être organisées. Pouvez-vous nous préciser les secteurs concernés ? Enfin, des pistes sont-elles envisagées, afin de pérenniser ou d'étendre ce type d'expérience à un plus grand nombre d'établissements, de filières et de jeunes en Wallonie ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

**M. Vincent Maillen** (MR). – Monsieur le Ministre, l'un des objectifs principaux de ce Gouvernement est de pourvoir aux besoins du marché du travail. Pour cela, il est nécessaire de mieux faire correspondre les besoins de la main-d'œuvre disponible et mobilisable avec les besoins des entreprises.

Hier encore, 40 patrons wallons et bruxellois ont réclamé dans une carte blanche inédite une nouvelle dynamique pour l'enseignement francophone. La Wallonie a aussi son rôle à jouer. Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre en ce sens :

- mieux connaître les besoins réels des entreprises à travers une enquête annuelle ;
- revoir la manière d'identifier les métiers en pénurie ;
- faire davantage correspondre l'orientation des chercheurs d'emploi aux besoins, notamment avec la création de l'Orientascan ;
- adapter les formations aux métiers réellement recherchés, en rapprochant notamment la collaboration entre le FOREm et l'IFAPME ;
- mettre en place des comités stratégiques sectoriels – les Costra – pour identifier des réponses opérationnelles aux besoins identifiés ;
- miser sur l'alternance et les formations directement liées aux entreprises.

Dans ce cadre, un nouveau partenariat entre Wallonie Entreprendre et AKT a été annoncé, et permettra aux jeunes de se confronter concrètement au monde de l'entreprise et de développer leurs compétences directement sur le terrain, aux côtés de professionnels du secteur qu'ils ont choisis.

Comment le Gouvernement accompagne-t-il cette initiative ? J'ai cité quelques exemples de mesures mises en place pour favoriser le rapprochement entre les compétences et les besoins des entreprises. Quelle est la suite du processus ? Quelles sont les adaptations prévues des dispositifs de formation pour permettre une plus grande implication sur le terrain ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, je partage pleinement l'objectif de mieux faire connaître l'entrepreneuriat aux jeunes Wallons. Au-delà du développement de compétences, nous voulons donner à davantage de jeunes l'envie et les moyens de créer leur entreprise. C'est tout le sens de la stratégie WeStart portée par Wallonie Entreprendre.

Le partenariat avec AKT s'inscrit dans cette ambition. Les challenges WeStart permettent aux jeunes de travailler sur des problématiques réelles d'entreprise et de développer des solutions concrètes. Ils découvrent ainsi l'entrepreneuriat de manière pratique et accessible. Cette initiative s'intègre dans un dispositif plus large comprenant les journées de l'entrepreneuriat, les *starters corners*, les incubateurs étudiants et différents partenariats avec le monde économique. L'objectif est de multiplier les occasions de découvrir l'entrepreneuriat et, pour ceux qui le souhaitent, de passer à l'action.

Les premiers retours sont très encourageants et confirment l'intérêt de renforcer les liens entre l'enseignement et l'entreprise. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique et l'étendre davantage, notamment vers les filières techniques qualifiantes et professionnalisantes. C'est tout l'objet de la réforme systémique avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne et, je l'espère, demain, la Région bruxelloise. L'enjeu est de faire émerger davantage de vocations entrepreneuriales en Wallonie et de permettre à chaque jeune entrepreneur de bénéficier du bon accompagnement, mais surtout aussi au bon moment.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est une grande satisfaction d'entendre l'importance de multiplier ces expériences. Faire découvrir des entreprises aux jeunes, c'est reconnaître cette importance de l'accompagnement des jeunes dans la

découverte concrète de l'entrepreneuriat. Les retours sont encourageants – c'était l'une de mes questions –, et je sens que vous êtes persuadé que c'est une bonne manière de mobiliser les jeunes, de leur donner l'envie de découvrir. Sans oublier évidemment le *matching* entre l'envie des jeunes et le besoin des entreprises, puisqu'on sait qu'il y a pas mal de métiers en pénurie et de jeunes qui ne savent peut-être plus comment se diriger. C'est important de multiplier ce genre d'expériences et surtout de se faire accompagner par les acteurs de l'entrepreneuriat.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen** (MR). – Vous l'avez dit : les étudiants, les jeunes, l'entrepreneuriat ont cruellement besoin de concret. Le partenariat entre l'enseignement et le secteur entrepreneurial est primordial, et est même pour moi une question cruciale pour notre avenir, qu'il soit wallon, belge ou même mondial. Rendons leurs lettres de noblesse aux métiers techniques.

### Question orale

de M. Eddy Fontaine

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le nouveau dispositif pour la formation des chauffeurs de poids lourds à Mornimont »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le nouveau dispositif pour la formation des chauffeurs de poids lourds à Mornimont ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, le FOREm vient d'inaugurer à Mornimont une piste de glisse destinée à la formation des chauffeurs de poids lourds et d'autocars. Une infrastructure assez concrète qui répond directement aux besoins d'un secteur confronté à une pénurie de main-d'œuvre. En 2025, près de 3 750 personnes ont été formées à la conduite de véhicules lourds, avec un taux de 78 % de ces formations débouchant sur un CDI. Cette infrastructure répond également aux problématiques liées à la sécurité routière, en l'occurrence, la gestion du véhicule en situation de danger étant au cœur du dispositif. Cet exemple montre une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, que la formation peut constituer et constitue en réalité un levier à la fois pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre et pour permettre à des personnes parfois éloignées de l'emploi d'accéder rapidement à un métier.

D'autres structures de ce type « piste de glisse » sont-elles envisagées en Wallonie ? Les cinq centres de formation existants sont-ils suffisants pour répondre à la demande du marché de l'emploi dans ce secteur ? De manière plus générale, les formations proposées par le FOREm sont-elles aujourd'hui suffisamment adaptées aux besoins réels des entreprises ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la piste de glisse de Mornimont va en effet permettre de renforcer la formation des conducteurs de poids lourds et d'autocars, en particulier sur les questions de sécurité routière. Elle sera intégrée aux formations initiales du FOREm, et un module de formation continue est également en préparation.

Aujourd'hui, le FOREm dispose déjà de cinq sites de formation dans le secteur du transport et, à ce stade, aucune autre piste de ce type n'est envisagée. En effet, il convient d'objectiver les besoins en matière de formation et, partant, des investissements en matière d'infrastructures au regard des besoins du marché du travail, des perspectives d'emploi et de l'évolution des métiers, mais également au regard de la main-d'œuvre disponible.

Ainsi, si BMO, l'étude de besoin de main-d'œuvre, recense 1 952 projets de recrutement de conducteurs poids lourds, la réserve de main-d'œuvre comptabilise 1 900 chercheurs d'emploi disposant d'un profil métier robuste pour ce métier. Il s'agit également de mieux mutualiser les infrastructures entre opérateurs de formation et d'en optimiser l'utilisation afin d'éviter les doublons et de garantir un accès élargi à des outils de qualité.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que des financements importants, notamment dans le cadre des fonds européens et au niveau wallon, ont déjà été mobilisés pour moderniser les équipements de formation. La priorité est donc désormais de valoriser pleinement ces investissements, en veillant à ce que les équipements soient effectivement utilisés au service des métiers en pénurie, des secteurs en transformation et des besoins concrets des entreprises.

Enfin, l'adaptation des formations aux besoins réels des entreprises constitue une priorité permanente. Le FOREm construit son offre de services en collaboration étroite avec les secteurs professionnels et les entreprises. Cette concertation permanente permet d'anticiper les évolutions technologiques et organisationnelles des entreprises, mais aussi d'adapter les contenus de formation en conséquence. Les résultats observés en matière d'insertion professionnelle démontrent la pertinence de cette approche.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, je voulais vous remercier pour les réponses apportées à mes différentes questions. J'ai bien noté qu'il n'y avait pas d'autres pistes qui étaient envisagées pour l'instant. Je dis pour l'instant, parce que, éventuellement, je pense qu'il faudra peut-être se pencher à nouveau sur la situation si les offres d'emploi continuent à exploser et que les demandeurs d'emploi avec le brevet ne suivent pas ...

**Question orale  
de M. Eddy Fontaine  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « l'augmentation des faillites dans le secteur  
de l'HORECA »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation des faillites dans le secteur de l'HORECA ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, un article dénonce une nouvelle fois une hausse des faillites, cette fois dans le secteur de l'HORECA. Lorsqu'une entreprise ferme, ce sont des emplois qui disparaissent, mais également de l'activité économique, de l'investissement et des recettes pour les pouvoirs publics.

Les chiffres disponibles montrent par ailleurs que les difficultés touchent aujourd'hui des secteurs très différents. En juin 2026, la Wallonie a enregistré 315 faillites, un niveau particulièrement élevé pour ce mois. À l'échelle belge, Statbel constate également des niveaux de faillites importants dans les transports et l'entreposage, l'information et la communication, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ou encore les autres services.

Dans ce contexte, la question n'est donc plus seulement celle de l'accompagnement d'un secteur en difficulté, mais bien celle des conditions générales dans lesquelles nos entreprises doivent aujourd'hui fonctionner.

Quelle est votre analyse de la situation ? Selon vous, les conditions économiques actuelles permettent-elles encore suffisamment à nos entreprises de se développer et d'investir ? Au-delà des mesures de soutien ponctuelles, qu'est-ce qui doit changer dans l'environnement économique wallon pour enrayer cette

multiplication des difficultés ? Le Gouvernement wallon évalue-t-il aujourd'hui le coût économique global de ces faillites pour la Région, en termes d'emplois, d'investissements et d'activités perdues ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, votre question étant d'ordre général, je ne me focaliserai pas uniquement sur l'HORECA, car, même si vous parliez des boulangers tout à l'heure, c'est évidemment un métier dur, mais c'est aussi un beau métier.

Samedi, dans ma commune, j'ai eu l'occasion d'assister au dernier service d'un restaurateur qui était installé là depuis 45 ans. Il disait : « Quel beau métier ! C'est dur, mais j'ai donné du bonheur tous les jours ». C'est vrai que cela n'a pas de prix.

Sur les faillites et sur la création d'entreprise, il faut avoir évidemment le débat – vous ne le portez pas – sur le fait qu'il y ait autant de faillites, si le nombre de ces faillites augmente, mais, par contre, les créations d'entreprises augmentent aussi. C'est vrai que la mesure de la suppression de la compétence de gestion a fait en sorte que plus d'entreprises ont été créées.

Toutefois, sans cibler tel ou tel secteur, il faut rester attentif aux évolutions en matière de faillites. Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que, selon Statbel, au premier semestre 2026, le nombre de faillites a diminué de 4,3 % en Wallonie par rapport au premier semestre 2024. À titre de comparaison, elles ont augmenté de respectivement 11,8 % et 10,9 % en Flandre et en Région bruxelloise sur la même période. Je ne vais pas faire une compétition entre Bruxelles et la Flandre, mais on nous compare souvent à la Flandre, où l'on dit que tout est mieux en Flandre. Je démontre aussi que, parfois, les chiffres sont meilleurs en Wallonie qu'en Flandre.

En outre, certains chiffres sectoriels doivent être manipulés avec prudence. Ainsi, si le secteur « Information et communication », par exemple, a connu une hausse de l'ordre de 48 % entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2026, cela représente sept faillites mensuelles en moyenne. Cela n'enlève rien au drame que représentent ces faillites pour l'entrepreneur et ses éventuels salariés, mais cela invite aussi à la nuance.

S'agissant spécifiquement de l'HORECA, Wallonie Entreprendre m'indique que le nombre de faillites mensuelles en Wallonie reste inférieur sur la période 2023-2026 par rapport à la période précovid 2017-2019, parce que la période covid est particulière. L'HORECA est en outre impacté par des enjeux qui ne sont pas toujours du ressort de mes compétences, tels que le coût de la main-d'œuvre au

niveau national, l'évolution des prix de l'énergie et la mobilité dans nos centres-villes.

Cela étant, plusieurs réformes visent à rendre nos entreprises plus robustes et résilientes : la réforme de l'accompagnement économique, du dispositif Airbag et de Starter Wallonia, ainsi que le programme de soutien aux indépendants en difficulté ; des réformes qui, je l'espère, permettront de prévenir davantage encore les faillites demain.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre. Loin de moi de dire que toutes les faillites de l'HORECA sont de votre responsabilité. Vous avez évoqué les charges des employés. Vous avez évoqué l'augmentation des carburants et des moyens de chauffage et autres. Néanmoins, je pense qu'il faut rester attentif. Même si Wallonie Entreprise dit que les faillites sont inférieures à la période précovid, cela reste des chiffres interpellants et il faut se saisir des choses. Vous avez dit que les faillites au premier semestre 2026 étaient en diminution par rapport au premier semestre 2025. Nous y resterons attentifs.

### Question orale

**de M. Eddy Fontaine**

**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien aux entreprises à la suite de la hausse du prix de l'énergie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien aux entreprises à la suite de la hausse du prix de l'énergie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, on vient d'évoquer le coût de la hausse des prix de l'énergie pour le secteur de l'HORECA, mais c'est pour le secteur économique en général. La nouvelle hausse de prix de l'énergie et des carburants est susceptible de peser sur les coûts des entreprises wallonnes. Les entreprises fortement consommatrices d'énergie sont directement concernées, mais également de nombreuses PME, TPE et indépendants, dont l'activité dépend fortement des transports.

La Wallonie dispose de dispositifs visant à accompagner les entreprises dans leurs investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation. Ceux-ci sont indispensables pour réduire structurellement leur dépendance énergétique, mais ne répondent pas

nécessairement aux difficultés immédiates provoquées par une augmentation rapide des prix.

Disposez-vous d'une première évaluation de l'impact de la hausse actuelle des prix de l'énergie et des carburants sur nos entreprises wallonnes ? Avez-vous rencontré les représentants des entreprises, PME et indépendants, afin d'évaluer leurs difficultés ? Comptez-vous défendre l'idée d'un soutien direct à nos entreprises lors du conclave budgétaire, afin de les aider à surmonter cette nouvelle hausse des prix de l'énergie ? Enfin, envisagez-vous d'adapter ou de mobiliser certains outils économiques régionaux afin de soutenir les entreprises les plus exposées et de préserver l'activité et l'emploi ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, comme rappelé récemment en Commission de l'énergie, du climat et du logement, la hausse et, surtout, la volatilité des prix de l'énergie constituent une préoccupation majeure pour les entreprises wallonnes. On pourrait ajouter aussi la capacité énergétique de certaines zones qui posent un problème aujourd'hui.

Dans un contexte de coût durablement élevé de l'électricité et de transition énergétique, certaines industries électro-intensives font face à un risque accru de perte de compétitivité et de fuite de carbone, au détriment du tissu industriel wallon et sans bénéfice environnemental réel.

Dans le cadre de mes compétences, je reste attentif à la compétitivité de nos entreprises. Ainsi, la Wallonie poursuit le déploiement des dispositifs de soutien à l'efficacité énergétique, à la décarbonation et à l'investissement productif. C'est évidemment une ambition que l'on ne doit pas revoir à la baisse, mais j'attire simplement l'attention sur le fait que l'Europe – je le dis en tant que pro-européen convaincu – doit aussi être à la hauteur des défis et des objectifs. Comme le dit une expression que j'aime bien, il ne faut pas être plus catholique que le pape. On doit protéger nos entreprises par rapport à la concurrence internationale. À un moment donné, on doit aussi avoir des standards communs. On ne peut pas importer des produits ou des matières premières qui n'ont pas les standards européens, parce que l'on sera perdants sur le plan économique et en termes de compétitivité de nos entreprises, mais aussi sur le volet environnemental et climatique.

À la suite de la révision des lignes directrices européennes sur la compensation des coûts indirects du carbone, la Commission a malgré tout élargi la liste des secteurs éligibles afin de tenir compte de l'évolution des marchés de l'énergie. Dans le cadre du conclave

budgétaire, je souhaite que le Gouvernement wallon s'apprête à adapter son dispositif pour l'ouvrir à l'ensemble des nouveaux secteurs reconnus comme exposés à un risque de fuite carbone. Un plus grand nombre d'entreprises wallonnes pourra ainsi bénéficier d'un soutien ciblé dans le respect des exigences européennes en matière d'efficacité énergétique et de décarbonation. Face à des coûts énergétiques durablement élevés, il est essentiel de mobiliser pleinement les leviers autorisés par l'Union européenne afin de préserver l'emploi, l'investissement et l'ancrage industriel wallon.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je suis rassuré, Monsieur le Ministre, de savoir que votre préoccupation – je n'en doutais pas – et celles du Gouvernement sont des préoccupations majeures pour les entreprises wallonnes.

On est tout à fait d'accord sur le risque accru de compétitivité. Vous restez attentif à la problématique. Là où je vous rejoins également, c'est que l'Europe doit prendre ses responsabilités. L'Europe doit être à la hauteur des défis qui nous tombent dessus pour l'instant. J'ai bien entendu que vous alliez soumettre certaines propositions au conclave budgétaire ; nous reviendrons donc après celui-ci.

### **Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la cession des parts régionales dans l'Hippodrome de Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la cession des parts régionales dans l'Hippodrome de Wallonie ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Monsieur le Ministre, de nouvelles informations sont parues concernant la cession des 75 % détenus par la Région dans l'Hippodrome de Wallonie. Si je vous pose cette question, c'est parce que j'habite à quelques encablures de celui-ci.

Selon *L'Écho*, après la prospection menée par Wallonie Entreprendre et EY auprès d'un large éventail d'investisseurs, un seul candidat aurait finalement maintenu son intérêt. Celui-ci proposerait 500 000 euros pour les parts régionales.

Le candidat s'engagerait à financer les pertes d'exploitation jusque fin 2029, dans l'espoir qu'une solution structurelle de financement de la filière intervienne d'ici là. Wallonie Entreprendre recommanderait d'accepter cette offre, tout en relevant elle-même l'incertitude au-delà de 2029.

Confirmez-vous l'existence et les conditions de cette offre de 500 000 euros ? Comment évaluez-vous cette offre ?

Le Gouvernement a-t-il déjà pris une décision ? Sinon, quand entend-il se prononcer ? Quelles garanties précises sont prévues concernant le maintien de l'activité hippique, des emplois, des formations et de la vocation du site ? Comment la Région entend-elle s'assurer de la pérennité de l'Hippodrome après 2029 ? Où en sont les travaux relatifs à un mécanisme structurel de financement de la filière hippique belge et au « retour sur filière » ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, comme je l'ai déjà indiqué en commission, Wallonie Entreprendre a rempli la mission qui lui avait été confiée en analysant les différentes options permettant d'assurer la pérennité de l'hippodrome de Wallonie. Notre objectif est celui-là. Les hypothèses de reprise et les conditions de viabilité à long terme ont été examinées, puis les conclusions transmises aux autorités compétentes.

Ce dossier m'a mis de mauvaise humeur – vous n'y êtes pour rien, je vous rassure. Concernant les informations récemment relayées dans la presse, j'ai demandé des explications à Wallonie Entreprendre quant à la divulgation d'éléments liés à une procédure toujours en cours. Le respect de la confidentialité est une exigence essentielle dans ce type de dossier.

Ce n'est pas le premier dossier dont des informations confidentielles fuient dans la presse. Ces comportements sont des fautes déontologiques lourdes et témoignent d'une irresponsabilité économique totale. Si les auteurs de ces fuites sont identifiés, ils devront être sanctionnés à leur juste valeur, parce que les différentes options continuent aujourd'hui d'être examinées.

Il ne m'appartient pas d'anticiper les arbitrages qui devront être rendus sur l'avenir du site, mais, comme vous, nous souhaitons une solution structurelle pour la filière. Il y a un intérêt – je vous le confirme –, mais je n'en dirai pas plus pour ne pas hypothéquer les discussions et la solution que l'on espère trouver.

Enfin, s'agissant du mécanisme de retour filière, cette question relève du niveau fédéral, puisqu'elle

concerne l'organisation des jeux et paris, ainsi que le régime fiscal applicable au secteur. Toute évolution nécessitera dès lors une concertation entre les différents niveaux de pouvoir. Je rappelle cependant que ni l'accord de gouvernement fédéral ni l'accord de gouvernement wallon ne prévoient la création de nouvelles taxes à ce stade.

Voilà, Monsieur le Député, les informations que je peux vous confirmer aujourd'hui.

*(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Lepine.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et la sincérité avec laquelle vous m'avez répondu. Je souhaite tout de même insister sur un point, que vous avez par ailleurs relevé : la cession des parts régionales ne suffira pas, à elle seule, à régler la question de l'avenir de l'hippodrome. Trouver un acquéreur constitue une étape, certes, mais garantir la pérennité du site, de ses activités et de ses emplois reste l'enjeu central.

Selon les informations publiées par *L'Écho*, l'engagement du candidat à couvrir les pertes d'exploitation s'arrêterait fin 2029. Plusieurs investisseurs potentiels auraient par ailleurs renoncé à poursuivre les discussions en raison du modèle économique du site. Je vous ai demandé de me confirmer ou de nuancer ces informations – ce que vous avez fait – sans en tirer à ce stade de conclusions hâtives, puisque les procédures sont toujours en cours. Ces dernières justifient néanmoins que le Parlement puisse examiner les garanties précises avant toute décision.

Que se passera-t-il après 2029 si aucune solution structurelle n'est trouvée ? Nous ne pouvons pas attendre trois ans pour nous retrouver face aux mêmes difficultés de financement. C'est pourquoi le mécanisme de retour sur filière mérite peut-être d'être approfondi dès maintenant avec un calendrier et des perspectives concrètes. Je souhaite donc que le Gouvernement informe clairement le Parlement des engagements qui accompagneront une éventuelle cession pour l'activité hippique, au regard des emplois, de la formation et de la vocation, tout simplement, du site, ainsi que de sa stratégie de financement pour l'après-2029. C'est sur ces garanties de long terme que cette décision devra être appréciée.

**Question orale**  
**de Mme Dorothée De Rodder**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la réforme des agences de développement**  
**local (ADL) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des agences de développement local (ADL) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a adopté en première lecture, le 16 juillet, l'avant-projet de décret créant les ASBL « Commerce Wallonie » appelées à remplacer les ADL et les ADCV. Le texte prévoyait une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et un régime transitoire pour les structures existantes. Il a depuis lors été soumis à consultation et est passé en seconde lecture au Gouvernement le 17 septembre.

Plusieurs incertitudes demeurent quant au calendrier de la réforme. Elles sont particulièrement préoccupantes pour les ADL dont l'agrément ou le subventionnement arrive à échéance le 31 décembre 2026. Les communes concernées préparent actuellement leur budget 2027 et doivent être en mesure d'anticiper l'organisation de leurs services ainsi que l'avenir des travailleurs concernés. Elles ont donc rapidement besoin d'un cadre juridique et financier clair.

Où en est précisément le parcours de cette réforme ? L'avant-projet a-t-il récemment été réexaminé par le Gouvernement ? Quand envisagez-vous son adoption en deuxième lecture ? L'entrée en vigueur du nouveau dispositif est-elle toujours prévue en 2027 ou un report est-il envisagé ? Quel régime sera appliqué aux ADL dont l'agrément arrive à échéance fin 2026 ? Une prolongation des subventions et des agréments actuels est-elle prévue ? Dans l'affirmative, pour quelle durée, selon quelles modalités et avec quels montants ?

Quand les communes et les travailleurs concernés disposeront-ils d'une information définitive leur permettant de préparer leur budget 2027 et d'assurer la continuité des services ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je pourrais vous répondre brièvement en disant que le point a été adopté en deuxième lecture par le

Gouvernement. Je vais répondre, puisque je sais que c'est une question importante pour beaucoup de parlementaires. Vous, Mme Laffut et d'autres m'avez déjà interrogé sur les ASBL Gestion centre-ville et les agences de développement local.

Je vous confirme que le Gouvernement wallon a approuvé, en deuxième lecture, l'avant-projet de décret relatif à l'agrément et au financement des futures ASBL « Commerce Wallonie », puisque c'est comme cela qu'on les appellera demain. Ce nouveau cadre remplacera progressivement les actuelles agences de développement local et les agences de développement centre-ville – les ADL pour les premières, les ADCV pour les secondes.

On dit que je ne concerte jamais ou que je n'écoute jamais. J'ai concerté, comme dans tous les projets de décrets, les communes. J'ai entendu beaucoup de remarques. Puisque ce que vous aimez bien les premières et deuxième lectures, j'avais évoqué un regroupement de 20 000 habitants. J'y reviendrai, mais l'on passera à un seuil minimal de 10 000 habitants.

L'objectif est clair. Toutes les ADL – c'est à nouveau à géométrie variable, il y en a qui fonctionnent mieux que d'autres –, les agences et les associations de gestion de centre-ville fonctionnent-elles de façon optimale ? Je pense que non. Ce n'est pas une réponse politique que je fais ; on peut tous s'en rendre compte.

L'objectif, quand on a des moyens publics qui sont les nôtres, est de recentrer notre action sur le soutien aux commerces de proximité, et de mettre fin à la dispersion des missions qui caractérise aujourd'hui une partie du dispositif. Les ADL peuvent actuellement quasiment tout faire.

Ce n'est pas moi qui le dis. Un rapport de l'IWEPS disait que plusieurs structures peuvent actuellement intervenir sur des missions similaires au sein d'un même territoire. D'autres structures exercent parfois des missions proches sur les mêmes territoires. Cette superposition des initiatives nuit à la lisibilité du dispositif et disperse les moyens disponibles.

Il y a un recentrage des missions. Nous voulons des structures plus impactantes et orientées vers les résultats et le commerce de proximité au sens large. Quand je parle de commerce de proximité, c'est un acteur essentiel de la vitalité de nos villes et de nos communes. Le but est de renforcer l'attractivité commerciale des territoires.

Les futures ASBL « Commerce Wallonie » auront pour mission principale de renforcer l'attractivité commerciale des territoires, au bénéfice des commerçants et de leur clientèle. La réforme permettra de clarifier les rôles entre les différents acteurs locaux et régionaux, tout en favorisant le travail en réseau et le partage des bonnes pratiques notamment.

Les futures structures devront démontrer l'impact concret de leurs actions sur la vitalité commerciale de leur territoire. Les financements publics iront de pair avec des objectifs clairs, des indicateurs de suivi et une évaluation régulière des résultats. C'est par rapport à la mission des nouvelles structures « Commerce Wallonie ».

Par rapport aux partenariats, on veut responsabiliser les uns et les autres. Il y a une intervention qui sera régionale, mais nous voulons aussi une implication plus forte des acteurs locaux dans le financement des futures structures.

Pour bénéficier du soutien régional, les communes concernées devront apporter une contribution équivalente à au moins 30 % de la subvention régionale, tandis que les partenaires privés devront contribuer à hauteur d'au moins 10 %. Une participation n'est pas uniquement de l'argent, cela peut être la mise à disposition de locaux, de personnel ou autres. Il y a une responsabilisation de l'ensemble des acteurs locaux.

Cette participation obligatoire des communes et des partenaires privés constitue une évolution majeure du dispositif des ADL. La Région continuera à investir dans l'attractivité commerciale de nos territoires, mais avec chacun qui prendra sa part de responsabilité.

Le dispositif, je vous l'ai dit, c'est une discussion qu'on a eue longuement avec beaucoup d'ADL, mais aussi avec des communes plus petites au niveau de territoires plus ruraux. Le dispositif restera accessible aux territoires ruraux, puisque les communes pourront se regrouper, afin d'atteindre le seuil minimal de 10 000 habitants requis pour créer une ASBL « Commerce Wallonie ». On a évoqué au départ 20 000 habitants, mais je ne suis pas sourd, j'écoute, je concerte.

Un élément important de votre question, c'est la transition progressive. Soyons clairs par rapport aux financements, les ADL ne bénéficient pas d'APE, mais les ASBL de gestion centre-ville, bien. Il y aura, dans la réforme APE, les budgets APE qui seront confirmés par rapport à la future structure de « Commerce Wallonie ». Il y a des personnes qui sont engagées aujourd'hui, puis il y a des communes qui doivent prendre le temps de négocier avec d'autres communes pour voir si l'on introduit un dossier. On a des petites communes de 3 000, 4 000 ou 5 000 habitants, si l'on veut avoir même le seuil de 10 000 habitants, il faudra négocier et remettre une candidature.

Le nouveau décret entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2028. On va prendre le temps et faire cela dans les règles. Les structures actuellement agréées conserveront toutefois leur agrément jusqu'au 31 décembre 2029, afin de permettre une transition progressive des missions, des équipes et des financements. Cela veut dire qu'un agrément qui arrive

à échéance – comme pour certaines ADL aujourd'hui – le 31 décembre 2026, il y aura une prolongation de l'agrément jusqu'au 31 décembre 2029, pour autant que l'on reste dans les conditions actuelles.

Les nouveaux agréments « Commerce Wallonie » prendront ainsi pleinement le relais à partir de 2030. Ce calendrier permettra aux communes de préparer d'éventuels rapprochements, d'organiser la continuité des projets existants dans le cadre des missions futures et de sécuriser les équipes concernées, tout en respectant le calendrier de la réforme des aides à l'emploi, les APE.

Voilà donc une réforme par rapport à « Commerce Wallonie » qui revoit sa mission pour ne pas diluer l'action, mais aussi les moyens qui sont consacrés. On veut renforcer l'attractivité commerciale des territoires, on veut responsabiliser l'ensemble des acteurs : la Région, les acteurs locaux, le privé, mais aussi les communes et une transition progressive jusqu'en 2030, ce qui permettra d'avoir cette réforme. Quand je dis 2030, cela veut dire 1<sup>er</sup> janvier 2028, pour avoir le temps d'organiser les choses au mieux.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir pris le temps d'exposer cette réponse. Attention, vous écoutez, vous concertez, vous allez bientôt mener des politiques sociales. Soyez prudents, parce que ce n'est pas la première fois que je vous encourage à la concertation. Vous l'avez déjà fait sur les cellules de reconversion, vous le faites à nouveau ici.

Trêve de plaisanterie, je trouve cela très bien. Sur la forme et sur la méthode, ce que vous dites là est très satisfaisant. Il y a une transition progressive, vous avez revu le champ d'application de 20 000 à 10 000 habitants après concertation. J'ai le sentiment – en tout cas sur les objectifs, mais j'étudierai en profondeur la réponse qui vient de m'être faite – que l'on partage les objectifs, on est conscients qu'il faut orienter ces politiques vers le développement des commerces de proximité. Si le véhicule que vous avez choisi pour ce faire est efficient, pourquoi pas ?

Merci pour ces réponses pour un dispositif qui était dans l'inquiétude. J'espère que ce nouvel élan va permettre le redéploiement du commerce en centre-ville, nous l'espérons tous. C'est bien l'objectif que nous partageons.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- Mme Desalle, sur « Quality Assistance et la sous-traitance scientifique wallonne » ;
- M. de Wasseige, sur « le record de créations d'entreprises en Wallonie et la transformation de l'élan en croissance durable » ;
- M. de Wasseige, sur « le nouveau choc pétrolier et la protection de la compétitivité des entreprises wallonnes » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- Mme Goffinet, sur « la divergence entre les listes de métiers en pénurie du FOREm et du Service public de Wallonie (SPW) » ;
- M. Liradelfo, sur « la menace de fermeture des antennes « Coup de boost » ;
- M. de Wasseige, sur « l'avenir du mentorat en Wallonie » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 14 heures 39 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Vincent Crampont, PS  
Mme Dorothée De Rodder, PS  
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés  
M. Eddy Fontaine, PS  
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique  
Mme Anne Laffut, MR  
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés  
M. Jean-Pierre Lepine, PS  
Mme Bénédicte Linard, Ecolo  
M. Julien Liradelfo, PTB  
M. Vincent Maillen, MR  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Freddy Mockel, Ecolo  
M. Loris Resinelli, Les Engagés  
Mme Éliane Tillieux, Présidente  
Mme Patricia Van Walle, PTB

## ABRÉVIATIONS COURANTES

|          |                                                                                                                                                                                 |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADCV     | agence(s) de développement en centre-ville                                                                                                                                      |
| ADG      | Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (Office de l'emploi de la Communauté germanophone)                                                                                |
| ADL      | agence(s) de développement local                                                                                                                                                |
| AKT      | AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)                                                                                                                   |
| APAQ-W   | Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité                                                                                                                  |
| APE      | aide(s) à la promotion de l'emploi                                                                                                                                              |
| ASBL     | association sans but lucratif                                                                                                                                                   |
| AVED-IHK | Arbeitgeberverband der Deutschsprachigen Gemeinschaft – Industrie- und Handelskammer (Association patronale de la Communauté germanophone – Chambre de commerce et d'industrie) |
| AWEx     | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers                                                                                                                |
| BMO      | besoin de main-d'œuvre                                                                                                                                                          |
| CDD      | contrat à durée déterminée                                                                                                                                                      |
| CDI      | contrat à durée indéterminée                                                                                                                                                    |
| CESE     | Conseil économique, social et environnemental de Wallonie                                                                                                                       |
| CHU      | centre(s) hospitalier(s) universitaire(s)                                                                                                                                       |
| CISP     | centre(s) d'insertion socioprofessionnelle                                                                                                                                      |
| CO       | comité(s) d'organisation                                                                                                                                                        |
| Costra   | Comité stratégique du Service public de Wallonie                                                                                                                                |
| covid    | coronavirus disease (maladie à coronavirus)                                                                                                                                     |
| CPAS     | centre(s) public(s) d'action sociale                                                                                                                                            |
| CSC      | Confédération des syndicats chrétiens de Belgique                                                                                                                               |
| CV       | curriculum vitae                                                                                                                                                                |
| DPR      | Déclaration de politique régionale                                                                                                                                              |
| ERP      | Enterprise Resource Planning (planification des ressources de l'entreprise)                                                                                                     |
| ETS      | entreprise(s) titres-services                                                                                                                                                   |
| Euregio  | Europe des régions                                                                                                                                                              |
| EY       | Ernst & Young et associés                                                                                                                                                       |
| FEVIA    | Federatie van de Belgische voedingsindustrie / Fédération de l'industrie alimentaire belge                                                                                      |
| FGTB     | Fédération générale du travail de Belgique                                                                                                                                      |
| FOREm    | Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi                                                                                                                    |
| HORECA   | hôtellerie, restauration et cafés                                                                                                                                               |
| IFAPME   | Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises                                                                               |
| INASTI   | Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants                                                                                                          |
| IT       | information technology (technologies de l'information)                                                                                                                          |
| IWEPS    | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique                                                                                                         |
| KUL      | Katholieke Universiteit Leuven (Université catholique de Leuven)                                                                                                                |
| ONSS     | Office national de sécurité sociale                                                                                                                                             |
| PME      | petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)                                                                                                                                           |
| RH       | ressources humaines                                                                                                                                                             |
| SESAM    | soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands (remplacé par Job Plus dès 2026)                                                                                     |
| SINE     | Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale) (mesure remplacée par Job Plus dès 2026)                                                                           |
| SPW      | Service public de Wallonie                                                                                                                                                      |
| Statbel  | Office belge de statistique                                                                                                                                                     |
| TPE      | très petite(s) entreprise(s)                                                                                                                                                    |
| UCM      | Union des classes moyennes                                                                                                                                                      |
| VDAB     | Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)                                                      |